

OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND

Rapport d'allocation et d'impact
au 31/12/2023

OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND, Fonds Commun de Placement de droit français [ci-après, le "FCP" ou le « Fonds »] est agréé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF). La société de gestion du fonds est Natixis Investment Managers International. Ostrum AM est gestionnaire financier du fonds par délégation. Toutes les données présentées dans le rapport sont au 31/12/2023 sauf mention contraire.

SOMMAIRE

• INTRODUCTION	4
• LES OBJECTIFS DU FONDS OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND	6
• LES CHIFFRES CLÉS DU FONDS	9
• OSTRUM AM, UN ACTEUR ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA FINANCE RESPONSABLE	12
• UNE APPROCHE ESG GLOBALE	15
• Les politiques sectorielles et d'exclusions	15
• L'intégration ESG	16
• L'Engagement	16
• LES OBLIGATIONS DURABLES, DÉFINITION ET MARCHÉ	21
• UNE CLASSE D'ACTIFS VARIÉE CIBLANT DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	22
• UN MARCHÉ RÉSILIENT ET EN FORTE CROISSANCE DANS UN CONTEXTE DE BESOINS EN FINANCEMENT COLOSSAUX	22
• UN FONDS CIBLANT UNE THÉMATIQUE DE CONVICTION - LA TRANSITION JUSTE - AVEC DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET TERRITORIAUX	24
• PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE TRANSITION JUSTE	25
• La Transition Juste par Ostrum AM	26
• PRÉSENTATION DES GÉRANTS / ANALYSTES OBLIGATIONS DURABLES	30
• LABELS ET CLASSIFICATION SFDR	31
• Focus sur le label GREENFIN	31
• Focus sur le label ISR	31
• Focus sur la réglementation SFDR : un fonds classifié Article 9	32





• ALLOCATION ET IMPACT	34
• ALLOCATION	36
• IMPACT DU FONDS	42
• Impacts environnementaux des émetteurs sélectionnés dans le fonds	42
• Impacts environnementaux des projets financés par les obligations durables du fonds	44
• Impacts sociaux et territoriaux des projets financés par les obligations durables du fonds	45
• ÉTUDES DE CAS	47
• MÉTHODOLOGIES	54
• MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES INTENSITÉS ET DES ÉMISSIONS CARBONE PAR TYPE D'ÉMETTEUR	55
• Méthodologie de calcul de l'empreinte carbone	55
• Méthodologie de calcul de l'intensité carbone des émetteurs privés	55
• Méthodologie de calcul de l'intensité carbone des émetteurs souverains	55
• MÉTHODOLOGIE D'ALIGNEMENT TEMPÉRATURE	56
• MÉTHODOLOGIE DU TOTAL DE GWH EN ÉNERGIE RENOUVELABLE PRODUITS	57
• MÉTHODOLOGIE DU TOTAL DE M ² DE BÂTIMENTS VERTS FINANCÉS	57
• MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES ÉMISSIONS DE CO ₂ ÉVITÉES, REPORTÉES	57
• MÉTHODOLOGIE DE CALCUL D'IMPACT SOCIAL ET TERRITORIAL - NOMBRE DE PERSONNES BÉNÉFICIAIRES	59
• ABÉCÉDAIRE	61
• ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS DANS CE RAPPORT	61
• MENTIONS LÉGALES	62

Introduction

Chaque jour plus criants, les effets des anomalies climatiques sont désormais « matériels » pour nos économies, notre tissu productif, nos territoires, avec des impacts plus marqués encore sur certaines régions et populations déjà fragilisées dans le monde.

Les tensions géopolitiques depuis l'invasion de l'Ukraine, le conflit au Proche-Orient et les atterroissements politiques sur le sujet climatique, alors que la moitié de l'humanité sera appelée aux urnes en 2024, ébranlent la dynamique de transition. A une équation déjà difficile, se sont ajoutées les questions de souveraineté et de défense, de sécurité alimentaire ou de préservation du pouvoir d'achat qui ont parfois pris le pas sur les engagements écologiques. En parallèle, une autre notion s'est imposée depuis la COP27 : l'impératif d'une transition énergétique qui soit aussi inclusive et juste -donc acceptable par les populations- qu'attentive à la préservation de la dynamique économique et des bassins d'emploi locaux.

Aux côtés de ses parties prenantes - les pouvoirs publics et le régulateur, les grandes entreprises, les organisations professionnelles, les investisseurs - la finance assume ses responsabilités. Et en tant que gérants d'actifs, nous sommes fiers de jouer un rôle essentiel de vecteur entre les capacités d'épargne et les besoins de financement d'un tissu industriel qui doit se transformer, ne serait-ce qu'à l'échelle de l'Europe qui ambitionne d'être le premier continent neutre en carbone en 2050.

Dans notre métier, la satisfaction de nos clients et notre propre devoir fiduciaire ont toujours reposé sur deux engagements fondamentaux : délivrer de la performance, tout en assurant la maîtrise des risques. Depuis de nombreuses années déjà, un troisième impératif s'est ajouté : celui de prendre en considération la responsabilité sociétale de nos investissements et, en particulier, d'aider nos clients à matérialiser leurs propres engagements en matière de transition climatique.



Ostrum Asset Management (Ostrum AM) n'a eu de cesse d'y répondre, en accompagnant les investisseurs dans les évolutions réglementaires (SFDR, taxonomie européenne, loi énergie-climat et maintenant CSRD) et en construisant avec eux les méthodes et les solutions d'investissement à même de porter leurs convictions dans la gestion de leurs actifs. À ce titre, les obligations durables comptent parmi les véhicules les plus efficaces pour générer un impact environnemental et social positif - et ainsi contribuer au financement actif de la transition -, tout en générant de la performance financière.

Sur ce marché en plein essor, Ostrum AM compte parmi les leaders avec plus de 35 milliards d'actifs sous gestion* en obligations durables, des équipes de recherche et de gestion dédiées, des méthodologies d'analyse et d'évaluations solides assurant aux investisseurs une traçabilité de la sélection des projets les plus contributifs à une Transition énergétique «Juste ».

Olivier Houix

DIRECTEUR GÉNÉRAL OSTRUM AM

* Source Ostrum AM au 31/12/2023

SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation

CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive



Gérants de conviction, nous contribuons au développement durable à la fois en sélectionnant les investissements qui viseront à générer des rendements positifs dans un contexte de transition, et par l'exercice du vote et de l'engagement auprès des entreprises que nous choisissons de financer.

Pour créer de la valeur sur le long terme pour nos clients, nous veillons également à développer des stratégies innovantes ciblant des thématiques fortes et des tendances de fond. La Transition Juste figure parmi ces thématiques. Elle repose sur l'idée que, pour parer à l'urgence environnementale, les gouvernements et les entreprises doivent adapter leur modèle de développement à une économie bas carbone, protéger la biodiversité des effets de l'activité humaine, mais aussi rechercher un bénéfice social et territorial.

Le choix de dédier notre fonds Ostrum Climate and Social Impact Bond à la promotion de la Transition Juste repose sur trois convictions : Une conviction d'ordre « sociétal » d'abord : pour réussir, la transition écologique doit être acceptable et pour qu'elle soit acceptable, elle doit être inclusive. L'objectif est donc de soutenir cette révolution industrielle « verte », tout en assurant la formation, la reconversion et l'employabilité des travailleurs, la modernisation des infrastructures, mais aussi la création de richesses locales.

Ensuite, la conviction de l'effet de levier que constituent les actifs obligataires, cœur d'expertise pour Ostrum AM. Alors que le tissu productif n'a jamais été aussi endetté après plusieurs décennies de taux bas, nous sommes, en tant que porteurs de dettes, en mesure d'influer positivement sur les pratiques des émetteurs par le dialogue et l'engagement. Face aux besoins de capitaux colossaux nécessaires au financement de la transition, les émissions obligataires demeurent une solution prépondérante. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, les investissements dans l'énergie propre à l'échelle mondiale devront plus que tripler d'ici 2030, pour atteindre environ 4 000 milliards de dollars chaque année*.

Et enfin, la conviction que les obligations durables sont une excellente classe d'actifs pour répondre à cet enjeu mondial. Elles permettent d'une part, de sélectionner des projets économiques innovants et répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux de la transition. Et d'autre part, de flécher les capitaux de manière efficiente et traçable, les investisseurs exigeant des garanties sur l'impact effectif de leurs investissements. Avec 1000 milliards de dollars d'émissions prévues en 2024** et près de 4000 milliards déjà émis, ce marché est en plein essor.

Pour Ostrum AM, acteur majeur sur le marché des obligations durables en Europe et membre actif des Principes de l'ICMA (International Capital Market Association), il est donc naturel de prendre en compte la problématique de la Transition Juste pour proposer à nos clients une approche efficiente, holistique et inclusive de la transition, en s'appuyant sur une approche méthodologique approfondie et robuste.

Ibrahima Kobar

DIRECTEUR DES GESTIONS TAUX ET DES RECHERCHES

* Source Agence Internationale de l'Énergie

** Source HSBC novembre 2023



● LES OBJECTIFS DU FONDS OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND¹

1. Les caractéristiques décrites dans cette partie se réfèrent à la documentation réglementaire en vigueur, consultable à l'adresse suivante : https://www.im.natixis.com/intl/intl-fund-documents?country=france&mgmt_co=Natixis%20IM%20International

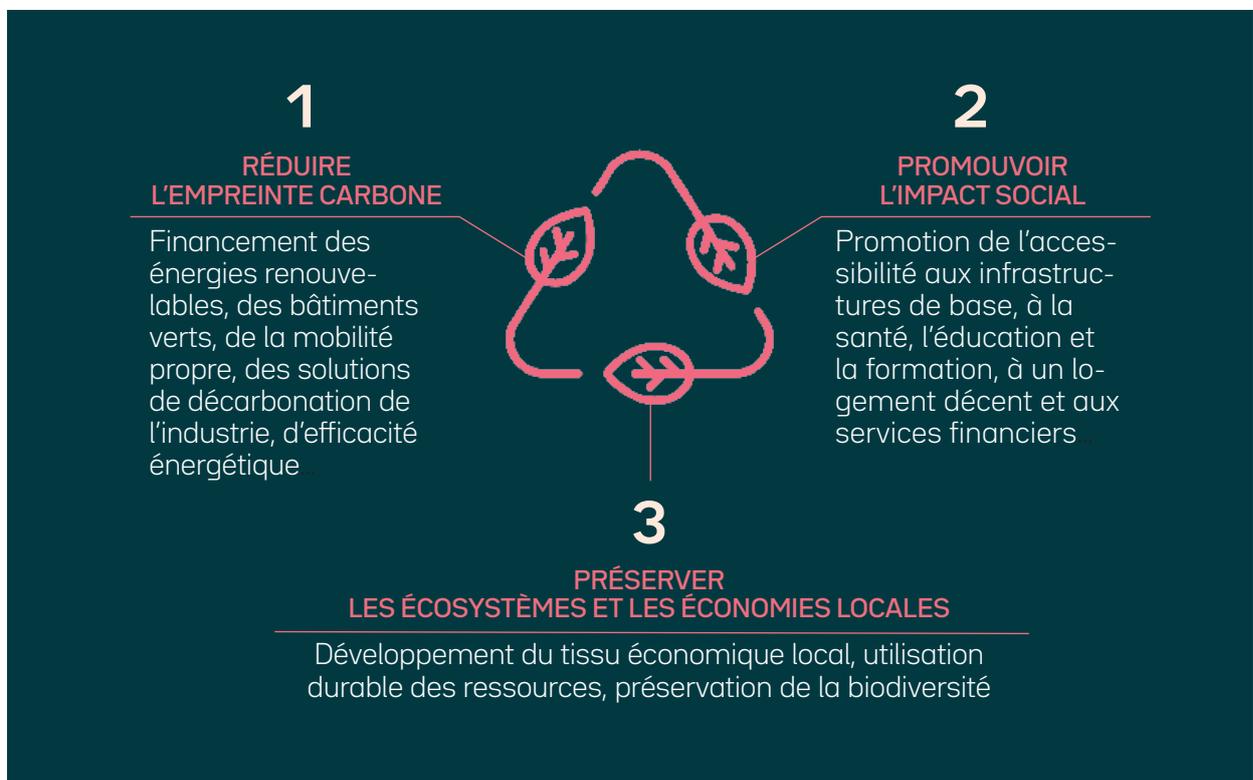
Le fonds **OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND** a pour ambition d'accompagner la transition écologique, afin de participer à l'effort collectif de lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre d'une Transition Juste. Ostrum AM définit la Transition Juste comme suit :

La Transition Juste est une transition vers un monde bas-carbone, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, tout en étant inclusive d'un point de vue social et des territoires.

Pour ce faire, le fonds s'est fixé plusieurs objectifs :

1 Un investissement à hauteur de **90 % minimum de l'actif net du fonds en investissement durable** au sens de la réglementation SFDR (fonds article 9), c'est-à-dire dans des obligations durables qui contribuent à des objectifs environnementaux (75 % minimum de l'actif net) et sociaux (5 % minimum de l'actif net).

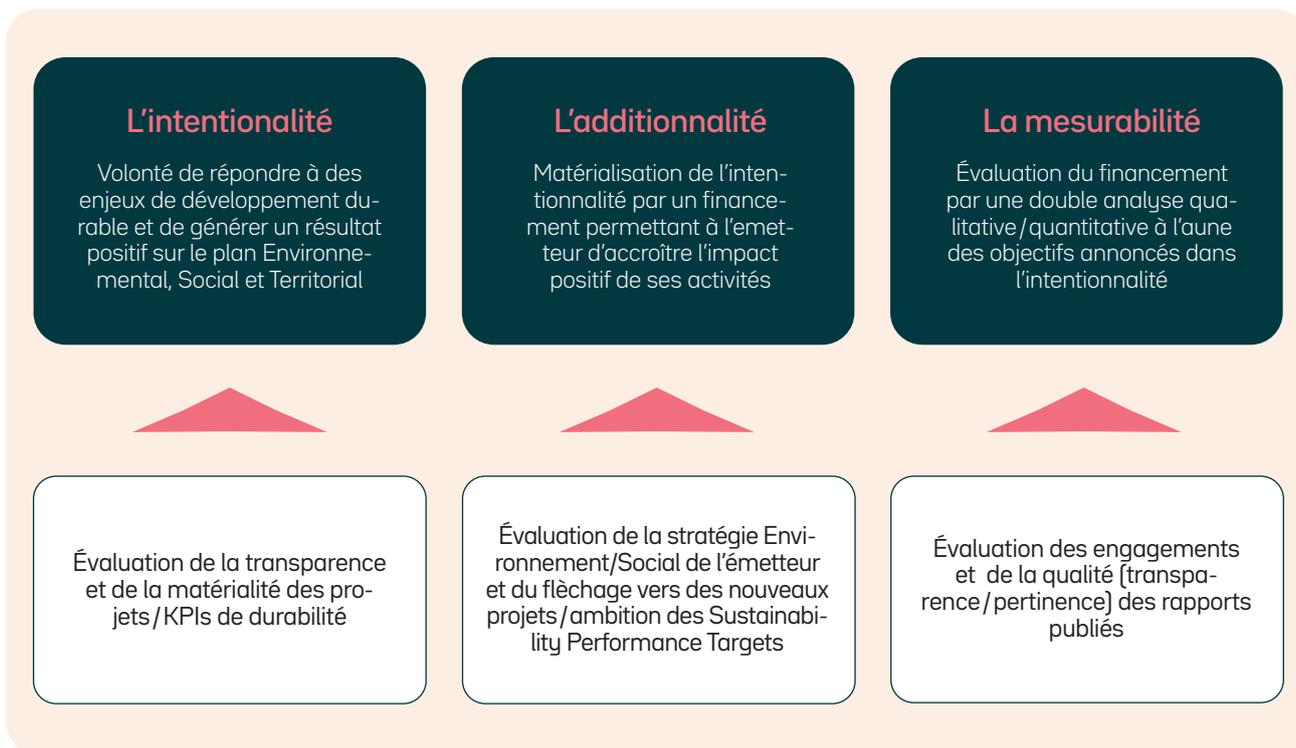
Notre équipe de gestion s'appuie sur des politiques ESG exigeantes (politiques sectorielles et d'exclusion, politiques de gestion des controverses), une recherche fondamentale approfondie, une équipe d'analystes dédiée aux obligations durables, ainsi que sur une méthodologie propriétaire (Note Obligation Durable, Indicateur Transition Juste) pour sélectionner les instruments les plus contributifs à la Transition Juste en ciblant **3 objectifs** :



2 Un alignement sur les 3 principes qui caractérisent la finance à impact

Selon l'Institut de la Finance Durable (IFD) : «*La finance à impact est une stratégie d'investissement ou de financement qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques.*»²

Notre processus de sélection, et notamment la Note Obligation Durable, nous permet d'évaluer les niveaux d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesurabilité, afin de nous assurer de l'impact de notre stratégie d'investissement.



3 Le maintien d'une intensité carbone du fonds inférieure à celle de son univers d'investissement initial ainsi que d'autres indicateurs : indicateur ESG, Droits Humains sous-jacents à la labélisation ISR du fonds.

4 Des actions de dialogue et d'Engagement sur la base de 2 axes :

- Amélioration de la transparence des données (l'une des 8 thématiques d'engagement définies dans la démarche d'engagement d'Ostrum AM, telles que présentées dans le chapitre « *Ostrum AM, un acteur engagé dans le développement durable et la finance responsable* » [en page 12]).
- Stratégie et pratiques des émetteurs en termes de Transition Juste.

2. <https://institutdelafinancedurable.com>

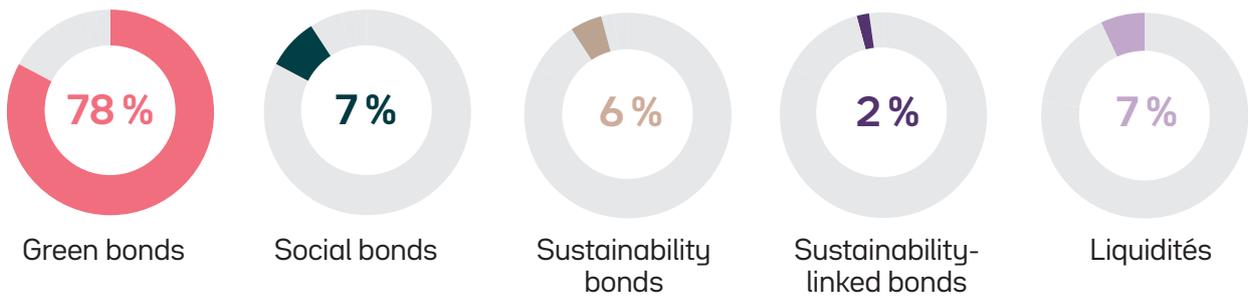


● LES CHIFFRES CLÉS
DU FONDS

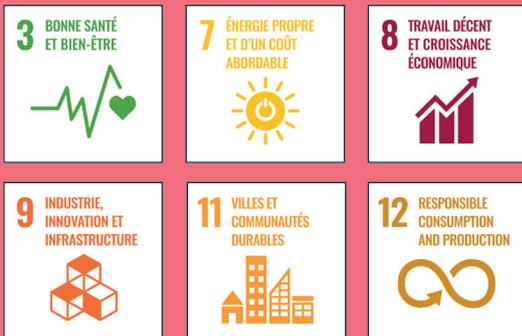
CHIFFRES CLÉS DU FONDS



Répartition de l'exposition par catégories d'obligations durables



16 des 17 Objectifs de Développement Durables sont financés par le fonds, dont principalement 6



4,70

Note Obligation Durable moyenne du fonds

(Échelle de 1 à 10, 1 étant la meilleure note)

Indicateurs Transition Juste du fonds

3,63

Indicateur Transition Juste - Émetteurs Privés

(Échelle de 1 à 10, 1 étant le niveau le plus élevé)

86 %

Indicateur Transition Juste - Émetteurs Souverains et assimilés

(Échelle de 0 % à 100 %, 100 % étant le niveau le plus élevé)

Les labels (ISR, Greenfin) et la classification Article 9 SFDR³



SFDR Article 9

% d'investissement durable **93 %⁴**

IMPACT⁵



Un alignement du fonds sur un scénario 2°C



139 GWh d'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables



2 500 m² de bâtiments verts financés



Impact social : **518 bénéficiaires** par million d'euros investis en projets sociaux

INTENSITÉS CARBONES (POUR LES ÉMETTEURS PRIVÉS ET POUR LES ÉMETTEURS SOUVERAINS ET ASSIMILÉS)

- 47 %



réduction de l'intensité carbone moyenne du fonds pour les émetteurs privés à celle de son univers d'investissement initial

- 45 %

réduction de l'intensité carbone moyenne du fonds pour les émetteurs souverains et assimilés à celle de son univers d'investissement initial



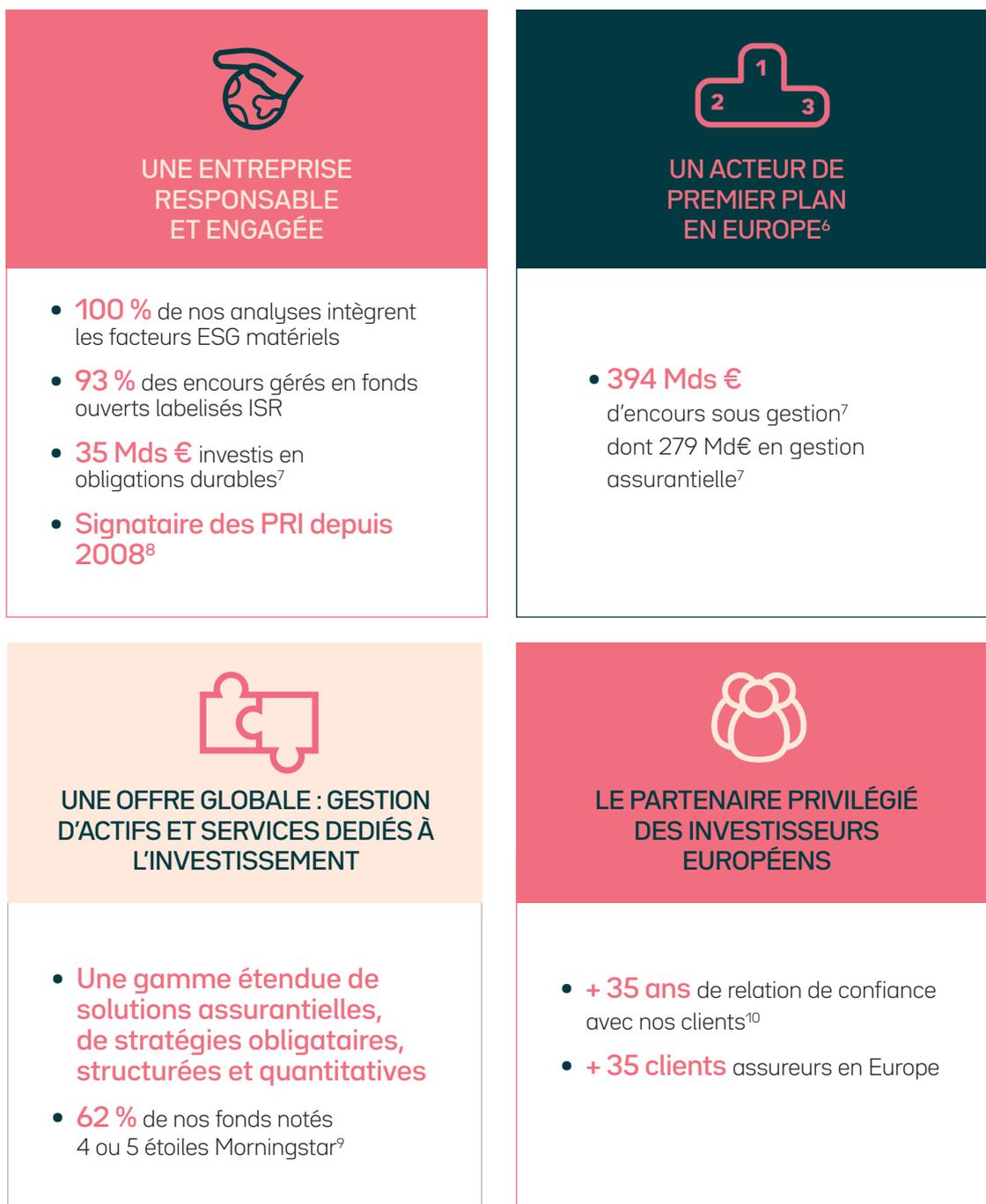
10 252 tCO₂eq évitées, ce qui représente l'équivalent des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites par 119 487 smartphones

3. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs. Pour plus d'information, se référer au chapitre Labels et classification SFDR en page 32. -4. Pour plus d'information sur l'investissement durable, se référer au chapitre Labels et classification SFDR en page 31. -5. Pour plus d'information, se référer aux méthodologies décrites en page 55.



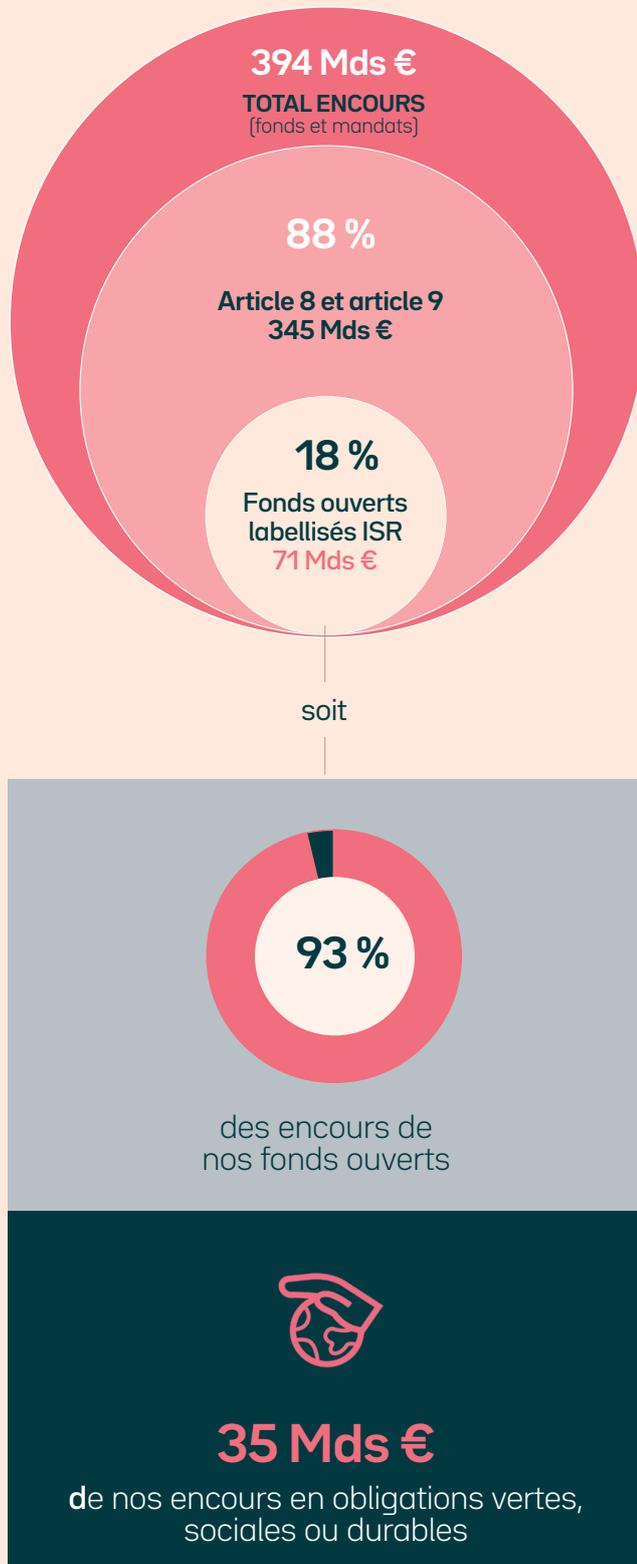
OSTRUM AM,
UN ACTEUR
ENGAGÉ DANS LE
● DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET
LA FINANCE
RESPONSABLE

L'engagement d'Ostrum AM envers la Transition Juste s'inscrit dans une démarche plus générale sur les problématiques de développement durable et de financement responsable.



6. IPE Top 500 Asset Managers 2023 a classé Ostrum AM, au 9^e rang des plus importants gestionnaires d'actifs au 31/12/2022. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion. - 7 : Source : Ostrum AM, 31/12/2023. - 8. Ostrum AM est une des premières sociétés de gestion françaises signataires des PRI en 2008. En savoir plus : www.unipri.org. - 9 : Source : Morningstar, 31/12/2023. En % d'encours de fonds ouverts, hors fonds monétaires et fonds non inclus dans le périmètre de notation Morningstar. - 10. À travers les opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum Asset Management le 01/10/2018.

PRINCIPAUX CHIFFRES ESG ET CLASSIFICATION DES FONDS



Source : Ostrum AM, 31/12/2023



UNE APPROCHE ESG GLOBALE

L'approche ESG d'Ostrum AM est globale et s'exprime à 3 niveaux: des politiques sectorielles et d'exclusions, l'intégration ESG et l'Engagement

● LES POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSIONS

Ostrum AM a renforcé ses politiques sectorielles et d'exclusions qui permettent un engagement fort des équipes de gérants et d'analystes.

Depuis 2021, le durcissement progressif de notre Politique sectorielle de sortie du charbon nous a permis d'exclure de nos portefeuilles 5 entreprises. En parallèle, Ostrum AM a établi une nouvelle Politique Pétrole et Gaz en 2022. Cette politique vise à renforcer les engagements d'Ostrum AM en matière de protection de l'environnement et à établir des critères stricts pour les activités qui sont encore en cours. La mise en œuvre de cette politique montre la détermination et l'engagement d'Ostrum AM à être à la pointe de la transition bas carbone.

L'ensemble des engagements individuels ou collaboratifs, des politiques sectorielles ou d'exclusions (Charbon, Pétrole & gaz, Tabac...) permettent de cibler certains Objectifs de Développement Durable. Ceux liés au climat et à la biodiversité permettent également à Ostrum AM d'identifier les risques de durabilité comme l'exigent les réglementations européenne (Règlement SFDR) et française (loi Energie climat).

LES POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSIONS

WORST OFFENDERS

Ostrum AM exclut toutes les entreprises, cotées ou non, présentant des atteintes sévères et avérées aux principes défendus par les standards internationaux (Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE), notamment en matière de droits humains, droits du travail, préservation de l'environnement et éthique des affaires.

ARMES CONTROVERSÉES

Notre politique sur les armes controversées exclut les acteurs impliqués dans :

- la production ;
- l'emploi ou le stockage ;
- la commercialisation ou le transfert des bombes à sous-munitions (BASM) et des mines antipersonnel (MAP), et ce, qu'ils portent sur des nouveaux achats ou des stocks existants ;
- les armes chimiques, les armes biologiques, les armes nucléaires et les armes à uranium appauvri, en ce qui concerne les nouveaux achats.

CHARBON

Ostrum AM exclut les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon, ainsi que celles qui n'ont pas défini de plan de sortie du charbon conforme à l'Accord de Paris. Ostrum AM exclut également les entreprises qui dépassent les seuils suivants :

- 10 % de chiffre d'affaires issu de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon ;
- 10 M de tonnes de production annuelle de charbon thermique ;
- 5 GW de capacité installée ;
- 10 % de la production d'énergie générée par le charbon.

TABAC

Ostrum AM s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs et contraires aux Objectifs de développement durable (ODD).

PÉTROLE & GAZ

Depuis 2022, Ostrum AM opère sa sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploitation et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées.

Nous avons cessé d'investir dans les sociétés qui réalisent 10 % ou plus de leur production en volume dans ces catégories.

Cette politique porte non seulement sur l'entreprise visée, mais s'étend aussi à toutes les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur: exploration, développement et, de facto, une partie significative de la chaîne aval.

Elle se complète par une politique de vote et d'engagement, tant sur le non conventionnel et/ou controversé que sur le conventionnel.

Cette politique sera évolutive dans le temps. Un durcissement progressif des seuils est ainsi prévu pour accompagner les entreprises dans leur transition, tout en maintenant un degré d'exigence élevé.

Les politiques sectorielles et d'exclusion d'Ostrum AM sont disponibles sur le site internet : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#nos-politiques-sectorielles>



● L'INTÉGRATION ESG

- Les analystes identifient les facteurs extra-financiers pouvant avoir un impact sur l'entreprise ou son environnement opérationnel. Que ces facteurs se présentent sous forme de de risques ou d'opportunités, ils sont systématiquement intégrés dans la démarche d'analyse des sociétés corporates, ainsi que dans celle des institutions financières.
- Un procédé équivalent, lié à un score de matérialité ESG relatif à la qualité de crédit, est déployé pour les émetteurs souverains.

● L'ENGAGEMENT

Le dialogue établi avec les entreprises nourrit notre Engagement sur nos différentes classes d'actifs (actions et obligations).

Dialoguer avec les émetteurs sur des sujets sociaux, environnementaux et de gouvernance permet notamment de :

- Mieux gérer les risques ESG matériels à l'entreprise et/ou au projet ;
- Renforcer la transparence et la qualité des informations ESG publiées ;
- Améliorer les pratiques ESG des entreprises et promouvoir des objectifs extra-financiers, allant de pair avec les objectifs financiers.

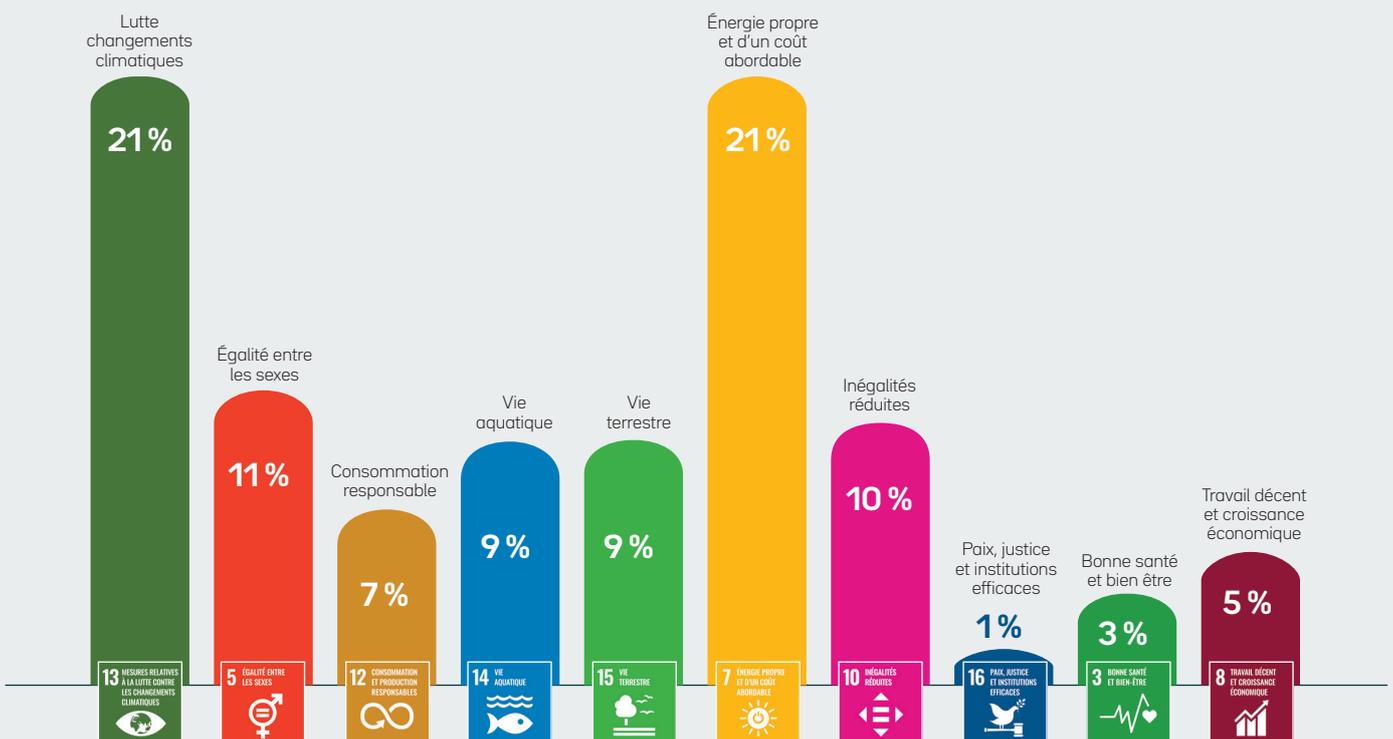
Ostrum AM n'a cessé, depuis quelques années, d'améliorer et de structurer sa démarche d'Engagement auprès des émetteurs, afin d'accompagner les transitions sociales, sociétales et environnementales.

Cette démarche revêt plusieurs formes :

1 Définition d'un référentiel propre à Ostrum AM pour engager avec les émetteurs, autour de 8 thématiques prioritaires ciblant plus particulièrement 10 Objectifs de Développement Durable (ODD)

1. Participer à la réduction du changement climatique et s'y adapter	<ul style="list-style-type: none"> En réduisant les émissions de CO₂ afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 En gérant les risques physiques et de transition 			
2. Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental	<ul style="list-style-type: none"> En optimisant la gestion des ressources En agissant pour préserver la biodiversité 			
3. Valoriser le capital humain	<ul style="list-style-type: none"> En maintenant de bonnes relations avec les salariés En veillant à la santé et la sécurité du personnel et des prestataires 			
4. Renforcer les relations avec les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> En garantissant le respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement En maintenant de bonnes relations avec les communautés locales 			
5. Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données	<ul style="list-style-type: none"> En assurant la sécurité et la santé des consommateurs En veillant à la sécurité de leurs données 			
6. Assurer l'éthique des affaires	<ul style="list-style-type: none"> En déployant une politique anti-corruption En garantissant une politique fiscale transparente 			
7. Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> En mettant en place une gouvernance équilibrée En rendant la politique de rémunération transparente 			
8. Améliorer la transparence des données	<ul style="list-style-type: none"> En facilitant l'accès aux données financières et extra-financières 			

RÉPARTITION PAR ODD DES ACTIONS D'ENGAGEMENT RÉALISÉES PAR OSTRUM AM EN 2023



2 Transparisation des actions d'Engagement par la mise en œuvre d'une Banque d'Engagement

Nous avons développé un formulaire accessible à toutes les équipes en charge de mener les engagements (Stratégie ESG, Recherche Crédit, Gestion Action) pour documenter les engagements réalisés et les consigner dans une banque de données.

Grâce à cet outil, Ostrum AM assure le suivi et la traçabilité des engagements réalisés, qu'ils soient individuels ou collectifs.

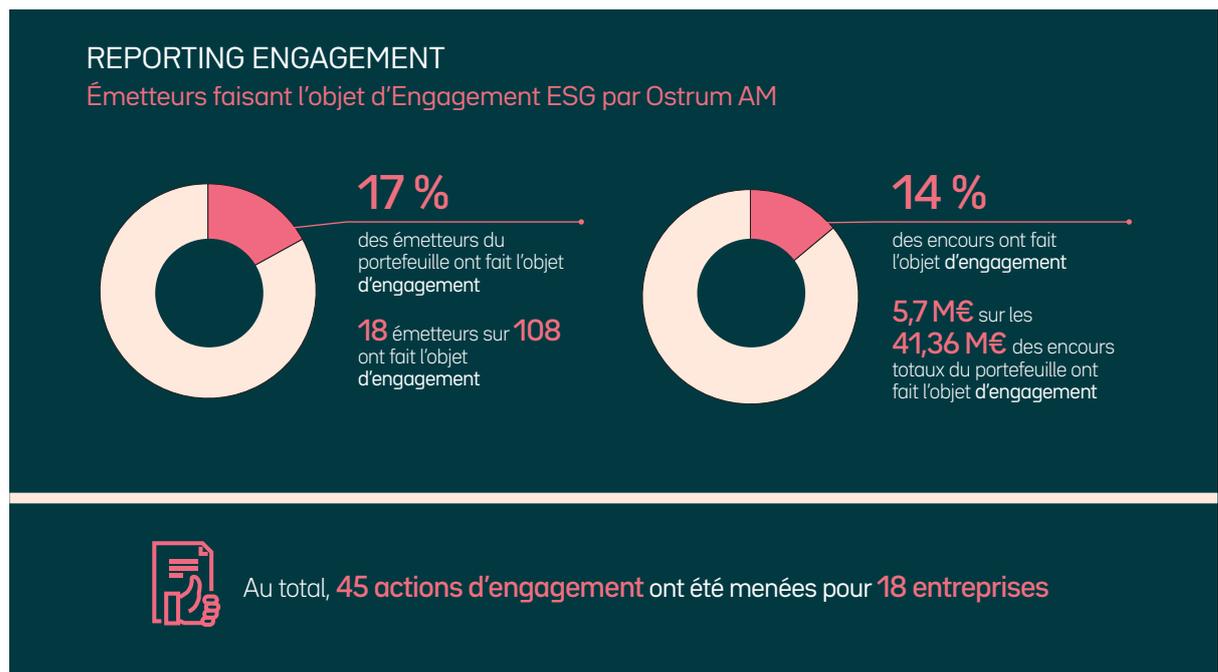
Au global, en 2023, 197 actions d'engagements ont été réalisées.



Source : Rapport d'engagement d'Ostrum AM 31/12/2023. * Une rencontre peut aboutir à plusieurs engagements. ** Sur les sujets financiers et extra-financiers. *** Green Social et Sustainability bonds

FOCUS SUR LES ENTREPRISES DU FONDS OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND

18 entreprises sur les 108 investies dans le fonds OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND ont fait l'objet d'une action d'Engagement par les équipes d'Ostrum AM en 2023, soit 17 % des émetteurs présents dans le fonds.



Source : Banque de données Engagement d'Ostrum AM

FOCUS SUR LES ENGAGEMENTS COLLABORATIFS EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS DURABLES ET LA TRANSITION JUSTE

La volonté de cohérence globale affichée par Ostrum AM la pousse à aller au-delà de l'Engagement individuel porté par les équipes de Gestion. C'est pourquoi, chaque année, elle s'engage dans des actions collaboratives qui font écho à ses convictions.

En 2023, Ostrum AM a contribué à six nouvelles initiatives visant à renforcer sa capacité d'influence d'investisseur responsable :

	<p>CAMPAGNE DE NON-DIVULGATION 2023</p> <p>Organisation chef de file : CDP</p> <p style="text-align: center;">E</p>	<p>Courrier co-signé par Ostrum AM adressé à 288 entreprises pour demander la divulgation d'informations à des sociétés qui n'ont pas encore communiqué leurs informations.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">    </div>
	<p>3 INITIATIVES SAY ON CLIMATE</p> <p>Organisation chef de file : FIR (Forum pour l'Investissement Responsable)</p> <p style="text-align: center;">E</p>	<p>Objectif d'inciter les entreprises à fournir une vision claire de leur stratégie climatique et de leurs ambitions en matière de durabilité, et d'évaluer leur alignement avec les objectifs fixés par les Accords de Paris.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">  </div>
	<p>CAMPAGNE DU CDP SUR LES OBJECTIFS FONDÉS SUR LA SCIENCE (SBTS)</p> <p>Organisation chef de file : CDP</p> <p style="text-align: center;">E</p>	<p>Accélération des actions d'entreprise plus ambitieuses en demandant spécifiquement aux entreprises de fixer un SBT.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">    </div>
	<p>SUPPORT RETAILER TOBACCO DISCLOSURE</p> <p>Organisation chef de file : Pella Funds Management</p> <p style="text-align: center;">S</p>	<p>Instauration de règles exigeant des entreprises publiques du secteur de la vente au détail qui vendent des produits contenant du tabac de divulguer leur chiffre d'affaires provenant de la vente de ces produits.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">  </div>
	<p>CLIMATE TRANSITION PLAN RESOLUTION LETTER</p> <p>Organisation chef de file : CCLA Investment Management et LAPFF (Local Authority Pension Fund Forum)</p> <p style="text-align: center;">E</p>	<p>Déclaration d'investisseurs, initiée par CCLA Investment Management et LAPFF (Local Authority Pension Fund Forum), qui vise à encourager les entreprises à fournir aux actionnaires des détails de leur stratégie climatique à travers une résolution.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">  </div>
	<p>SPRING</p> <p>Organisation chef de file : PRI</p> <p style="text-align: center;">E</p>	<p>Initiative des PRI souhaitant mettre l'accent, dans sa première phase, sur la déforestation et la dégradation des sols en tant que facteurs clés de la perte de biodiversité, en visant les entreprises ayant un fort impact sur la biodiversité.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">    </div>

Sur la classe d'actifs des obligations durables, Ostrum AM est membre des Principes de l'ICMA. Nous participons à différents groupes de travail dont celui sur la Transition Juste.



Les « Principes » (**Green Bond Principles (GBP)**, **Social Bond Principles (SBP)**, **Sustainability Bond Guidelines (SBG)** et **Sustainability-Linked Bond Principles (SLBP)**) sont une initiative de l'International Capital Market Association (ICMA) dont l'objectif est d'établir des recommandations de transparence et de communication, et de promouvoir l'intégrité dans le développement du marché des obligations durables. <https://www.icmagroup.org/>

L'ensemble des engagements collaboratifs d'Ostrum AM peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-dEngagement#un-dialogue-constant-avec-les-entreprises-et-avec-les-%C3%A9metteurs-de-dettes>



LES OBLIGATIONS
DURABLES,
● DÉFINITION ET
MARCHÉ

UNE CLASSE D'ACTIFS VARIÉE CIBLANT DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Les obligations durables (Sustainable bonds) sont des instruments qui apportent des réponses positives en termes de transparence et de fléchage des financements vers des projets à valeur ajoutée environnementale ou sociale.

L'univers d'investissements des obligations durables est varié avec des produits qui ont des objectifs d'impact divers, des standards internationaux qui leurs sont propres :

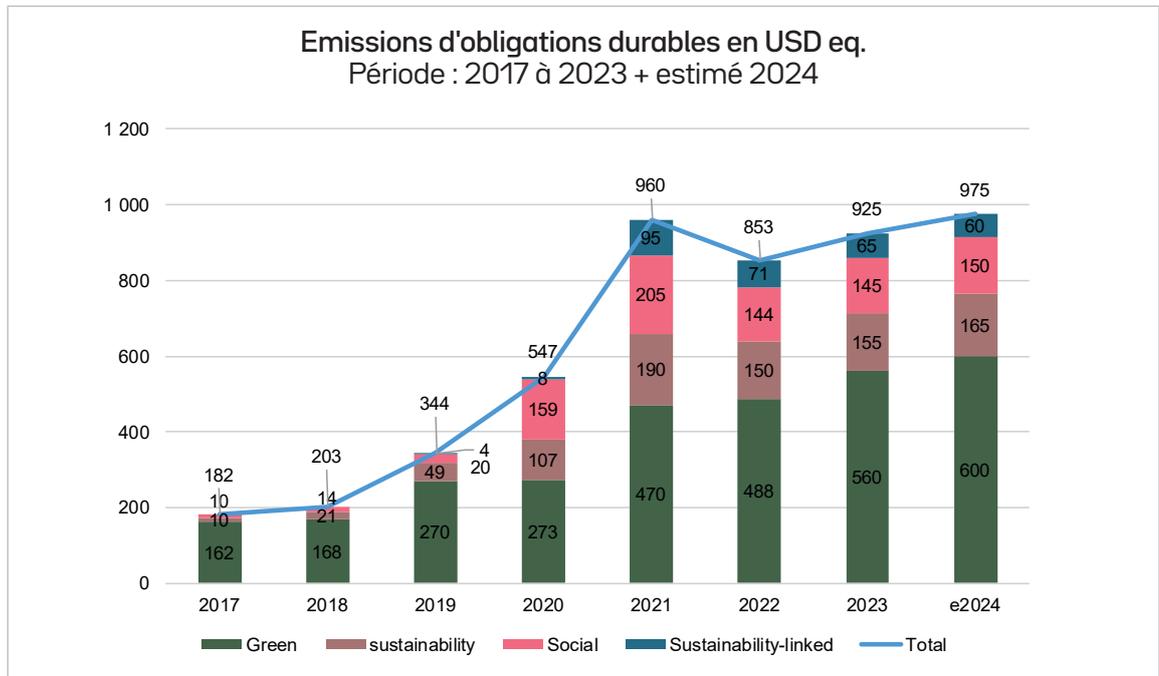
Types d'obligations durables	GREEN BOND	SOCIAL BOND	SUSTAINABLE BOND	SUSTAINABILITY LINKED BOND
Impact	<p>PROJETS VERTS</p> <p>Financer des projets ciblant la transition énergétique et écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • énergies renouvelables, efficacité énergétique, prévention et contrôle de la pollution, gestion environnementale durable des ressources naturelles vivantes et utilisation des sols... 	<p>PROJETS SOCIAUX</p> <p>Financer des projets visant à résoudre ou atténuer des problématiques sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • infrastructure basique abordable (eau potable, assainissement...), accès aux services de base (santé, logement, éducation, formation), création d'emplois, sécurité alimentaire, accès au numérique 	<p>PROJETS VERTS & SOCIAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financer une combinaison de projets environnementaux et de projets sociaux 	<p>OBJECTIFS DURABLES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financer des besoins généraux de l'entreprise, tout promouvant ses ambitions RSE. • Obligations basées sur l'atteinte d'objectifs durables prédéfinis (KPIs)
Standards internationaux				
Exemples	France, Allemagne, Italie, EDF, Enel, Iberdrola	IEU, Chili, CADES, UNEDIC, CaixaBank, Cassa Depositi e Prestiti	Comunidad de Madrid, Région Ile de France, Orange	Enel, Carrefour, Valeo, Holcim

UN MARCHÉ RÉSILIENT ET EN FORTE CROISSANCE DANS UN CONTEXTE DE BESOINS EN FINANCEMENT COLOSSAUX¹¹

Le marché des obligations durables a connu une très forte croissance depuis la première obligation Green Bond émise en 2007 par la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Depuis 2021, le volume d'émissions annuel se stabilise, légèrement en-deçà de 1000 Mds \$, dans un contexte

¹¹ Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur(s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

macro-économique complexe [tensions géopolitiques, inflation, hausse des taux d'intérêt] qui engendre des conditions de marché difficiles pour l'ensemble des classes d'actifs obligataires. Après une baisse de plus de 10 % en 2022, le volume d'émissions d'obligations durables a toutefois progressé de 7 % en 2023. Nous anticipons une nouvelle hausse modérée de 5 % en 2024.



* Études sell-side, Climate bonds Initiative, Environmental Finance, Natixis, Ostrum AM

Les obligations durables ont de nouveau démontré un niveau de résilience important par rapport aux obligations conventionnelles. La part de ces instruments au sein de l'offre obligataire mondiale a atteint un niveau record de 15 % en 2023 (contre 13 % en 2022). Cette part relative représente même plus d'un tiers de l'offre pour le marché obligataire euro corporate.¹²

La prédominance des green bonds se confirme avec plus de 60 % de l'offre en 2023. C'est la seule catégorie d'obligations durables dont le volume d'émissions n'a cessé de progresser chaque année. Cette tendance devrait se confirmer en 2024. Cela s'explique par différents facteurs dont les engagements de décarbonisation croissants des émetteurs et des investisseurs, les innovations en matière de technologies vertes, la permanence de l'écart entre les besoins en financement pour décarboner l'économie (4 800 Mds USD entre 2024 et 2030) et le niveau effectif des financements en faveur des technologies bas carbone (1 800 Mds USD en 2023)¹³, ainsi que des politiques publiques plus engagées en matière de climat dans un contexte de COP28 (2023) mettant l'accent sur la nécessité d'accélérer la transition énergétique.

Le marché est constitué à parité par des émetteurs privés (entreprises et institutions financières) et des émetteurs publics (souverains, entités supranationales, agences et collectivités). Parmi ces derniers, l'année 2023 a été marquée par la forte hausse des émissions souveraines qui ont doublé pour atteindre USD 160bn avec un nombre d'émetteurs souverains d'obligations durables passant de 24 à 35¹². Cette tendance devrait se poursuivre en 2024 avec des engagements forts annoncés par différents pays dont la France et l'Allemagne.

Si le marché des obligations durables demeure principalement libellé en euro (près de 40 % de l'offre en 2023), on assiste à une diversification avec la progression de certaines devises (RMB, KRW, JPY, MXN, CLP, BRL,...). Autre tendance observée en 2023 et qui devrait se confirmer en 2024, une diversification en termes de localisation géographique des émetteurs, même si le leadership des européens perdure. La zone Asie-Pacifique continue ainsi de progresser lentement mais sûrement. Elle représentait en 2023 un quart de l'offre en obligations durables, contre 45 % pour l'Europe et 13 % pour l'Amérique du Nord.¹²

¹². Source : Études sell-side, Climate bonds Initiative, Environmental Finance, Natixis, Ostrum AM. -¹³. Source : Etude BloombergNEF, Energy Transition Investment Trends 2024



UN FONDS CIBLANT
UNE THÉMATIQUE
DE CONVICTION, LA
TRANSITION JUSTE,
● AVEC DES OBJECTIFS
ENVIRONNEMENTAUX,
SOCIAUX ET
TERRITORIAUX

PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE TRANSITION JUSTE

LA TRANSITION JUSTE, POUR UNE TRANSITION CLIMATIQUE SOCIALEMENT ÉQUITABLE ET INCLUSIVE

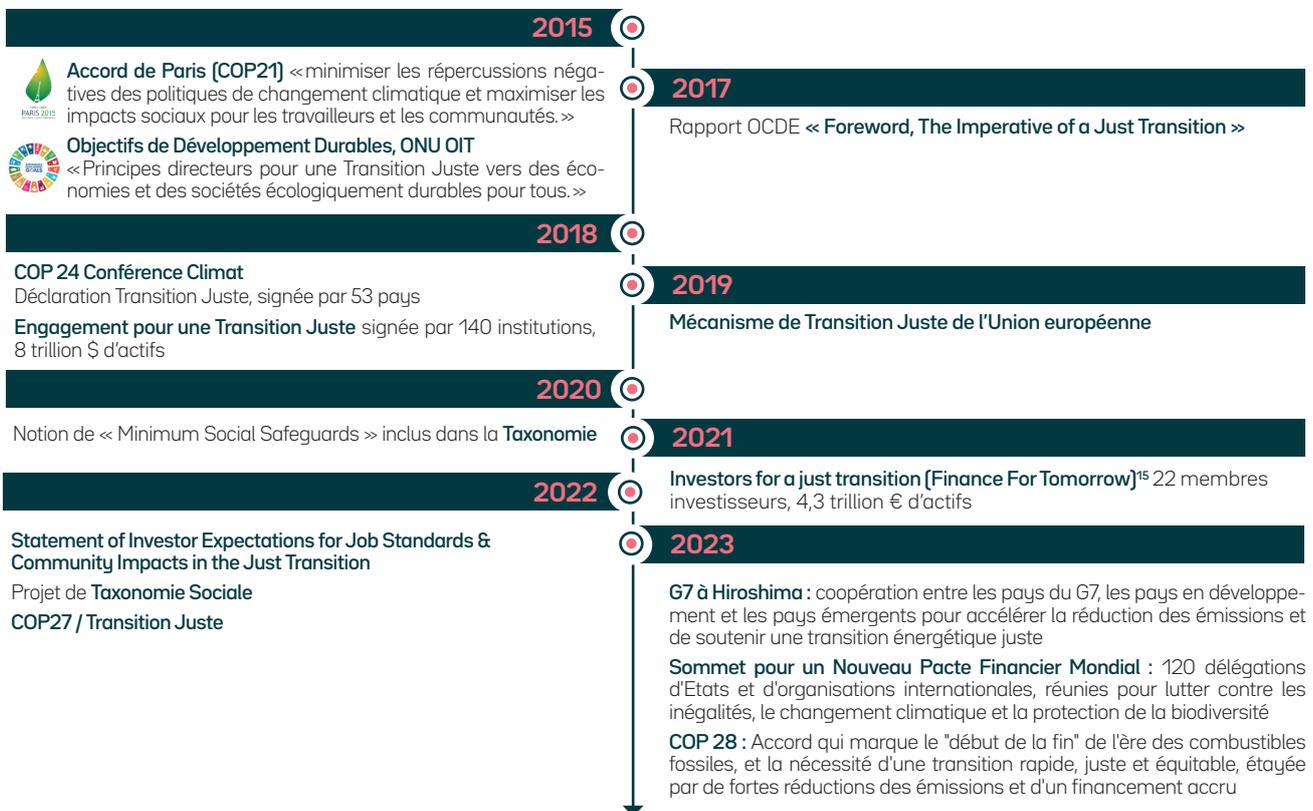
La « Transition Juste » trouve son origine dans la sphère syndicale nord-américaine dans les années quatre-vingt-dix. Toutefois, cette notion prend de plus en plus d'ampleur depuis 2015. C'est le point de départ d'une prise de conscience des impacts de la transition écologique et énergétique sur les travailleurs, les communautés, les consommateurs et les citoyens, avec notamment :

- L'Accord de Paris (COP21) qui reconnaît la nécessité impérieuse d'une transition à la fois rapide et équitable;
- Les Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies qui couvrent à la fois des objectifs environnementaux et sociaux;
- L'Organisation International du Travail (OIT) qui publie ces « Principes Directeurs pour une Transition Juste ».

Selon cette dernière, « afin de relever les défis environnementaux urgents, tels que le changement climatique, la pollution et l'effondrement de la biodiversité, les nations et les entreprises doivent opérer une transition vers des économies et des sociétés plus vertes, résilientes et neutres sur le plan climatique. Une Transition Juste signifie rendre l'économie plus verte d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté. »¹⁴

Bien gérée, cette transition peut donc générer la création de nouveaux emplois et une croissance inclusive. C'est pourquoi on voit depuis 2015 l'émergence de réglementations et d'actions collectives d'Engagement afin d'aller vers une Transition Juste qui minimise les retombées sociales négatives de la transition écologique et optimise les effets positifs.

LA TRANSITION JUSTE, UNE THÉMATIQUE AFFIRMÉE DEPUIS 2015



Source Ostrum AM, 2023

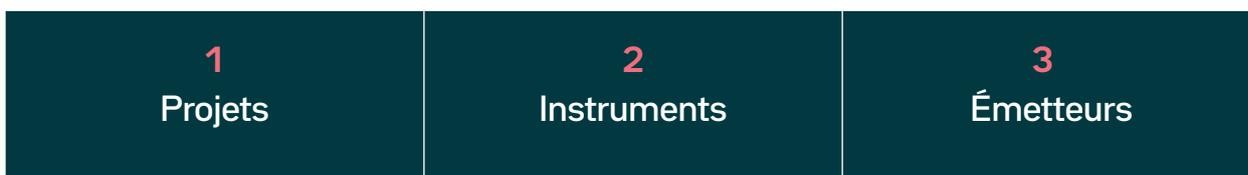
14. https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/WCMS_824705/lang--fr/index.ht -15. En 2023, Finance For Tomorrow devient l'Institut de la finance durable <https://institutdelafinancedurable.com/>

● LA TRANSITION JUSTE PAR OSTRUM AM

La définition de la Transition Juste faisant l'objet de différentes variantes, Ostrum AM a jugé important de se doter de sa propre définition, cohérente avec l'ensemble des approches.

Selon Ostrum AM, la Transition Juste est : « *une transition vers un monde bas-carbone, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, mais également inclusive d'un point de vue social et des territoires* ».

Dans notre stratégie d'investissement, cette définition de la Transition Juste est intégrée à trois niveaux :



AU NIVEAU DES PROJETS

Le fonds cherche à investir dans des obligations durables (green bonds, social bonds, sustainability bonds) dont les fonds levés sont fléchés vers des projets ciblant une ou plusieurs de ces trois dimensions.



Dans une moindre mesure, le fonds cherche également à investir dans des obligations liées à la durabilité (sustainability-linked bonds) dont les objectifs de performance de durabilité-ESG prédéfinis ciblent une ou plusieurs de ces trois dimensions. À fin 2023, les sustainability-linked bonds représentent moins de 2 % de l'exposition du fonds OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND.

AU NIVEAU DES INSTRUMENTS

Le fonds OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND est investi à 93 % en obligations durables.

Afin d'investir dans les instruments de qualité, nous nous appuyons sur notre méthodologie de notation propriétaire des obligations durables.

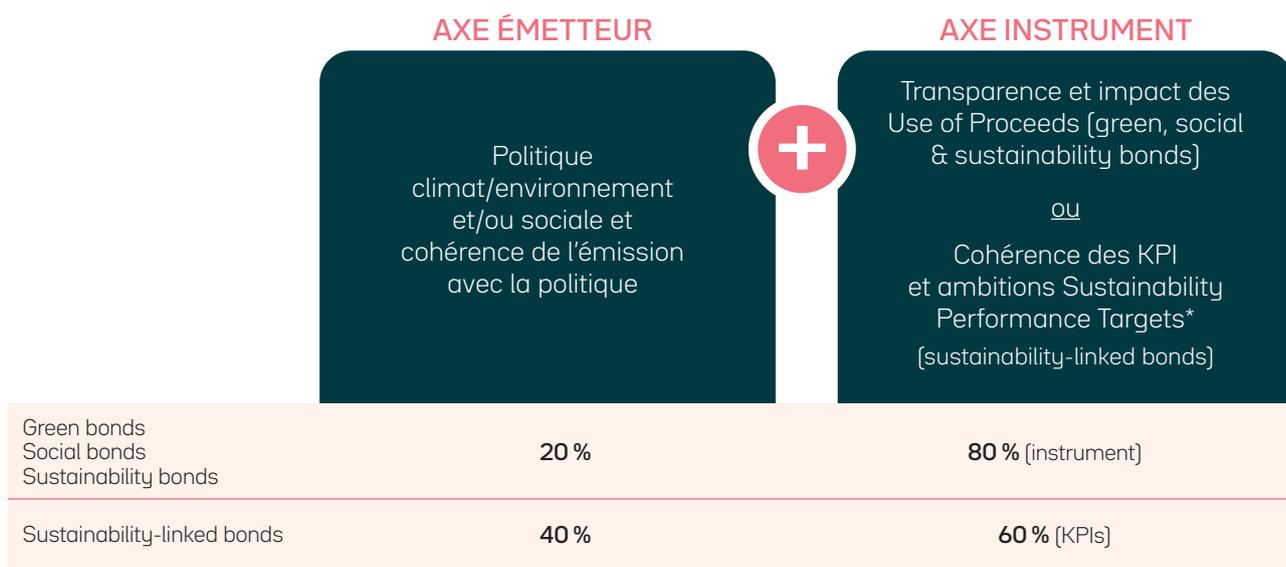
Chaque obligation durable investie par le fonds fait l'objet d'une évaluation qui se matérialise par une Note Obligation Durable sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la meilleure note). Seules des obligations notées de 1 à 6 sont éligibles à l'investissement dans le fonds.

NOTE OBLIGATION DURABLE ATTRIBUÉE À CHAQUE INSTRUMENT

[1 : meilleure qualité à 10 : moins bonne qualité]

NOTE	CORRESPONDANCE DE LA NOTE	
1	Prime	Obligations durables éligibles à l'investissement dans le fonds
2	Excellent	
3	Très bon	
4	Bon	
5	Satisfaisant plus	
6	Satisfaisant	
7	Satisfaisant moins	
8	Faible	
9	Très faible	
10	Worst in class	

Cette méthodologie de notation propriétaire repose sur des grilles d'évaluation spécifiques à chaque type d'obligations durables. Chaque grille est constituée d'indicateurs de performance clés auxquels sont affectées des pondérations spécifiques en fonction de l'importance que nous leur accordons. Ces indicateurs de performance clés sont répartis en deux axes : un axe « **Émetteur** » et un axe « **Instrument** ».



Pour **LES OBLIGATIONS AVEC UN ENGAGEMENT D'AFFECTATION DES FONDS LEVÉS** (Use Of Proceed bonds : green bonds, social bonds et sustainability bonds), la grille d'analyse comprend 10 indicateurs de performance clés.

- **L'axe « Émetteur »** vise à évaluer la politique climat, environnementale et/ou sociale de l'entreprise, ainsi que la cohérence de l'émission vis-à-vis de cette politique.
- **L'axe « Instrument »** vise à évaluer l'impact climat, environnemental et/ou l'impact social de l'instrument.

Dans le cadre de l'évaluation de cet axe, nous prenons en compte, notamment :

- les éléments de transparence sur le fléchage des fonds ;
- le niveau de matérialité des projets financés ;
- l'adéquation entre la taille du pool des projets et le nominal de l'obligation ;
- l'additionnalité des projets (nous valorisons dans notre process de notation les fonds alloués à de nouveaux projets) ;
- la prise en compte et la gestion des potentielles externalités sociales et environnementales dans le processus de sélection des projets :
 - *Par exemple, dans le cadre d'un projet de centrale solaire, nous analysons les engagements de recyclage des panneaux photovoltaïques en fin de vie, ainsi que le respect des droits humains et des droits du travail dans la chaîne d'approvisionnement.*
- la qualité du reporting d'allocation et d'impact.

Pour **LES OBLIGATIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE** (sustainability-linked bonds), la grille d'analyse comprend 9 indicateurs de performance clés.

- **L'axe « Émetteur »**, comme pour les obligations avec un engagement d'affectation des fonds levés, vise à évaluer la politique climat/environnementale et/ou sociale de l'entreprise, ainsi que la cohérence de l'émission vis-à-vis de cette politique.
- **L'axe « Instrument »** vise à évaluer, notamment :
 - la bonne gouvernance de l'émission ;
 - la pertinence des indicateurs de durabilité et l'ambition des cibles retenues ;
 - la commensurabilité de la structuration de l'instrument ;
 - la transparence et la qualité du pilotage des indicateurs.

Au minimum une fois par an, nous procédons à une réévaluation, notamment sur la base des reportings d'allocation et d'impact annuels produits par les émetteurs.

La méthodologie définit trois statuts de Notes :

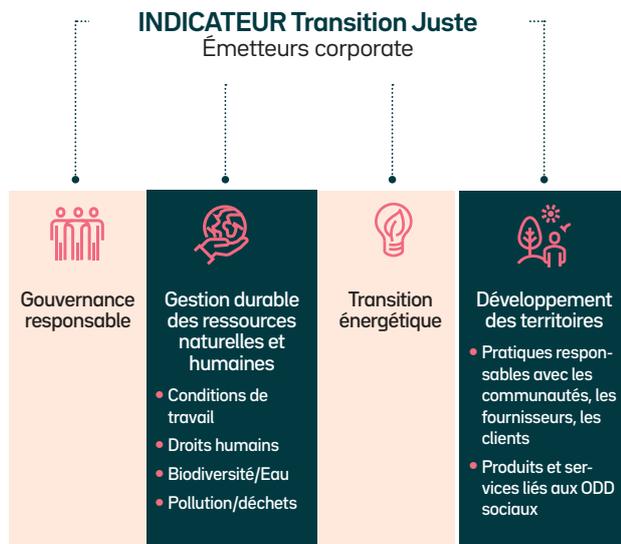
- **« Pre-scoring »** : en amont de la publication du premier reporting d'allocation et d'impact ;
- **« Scored »** : une fois le premier reporting d'allocation et d'impact publié ;
- **« Under review »** : en cas de controverse majeure susceptible de faire évoluer la note de l'instrument.

AU NIVEAU DES ÉMETTEURS

Nous avons développé un Indicateur Transition Juste dédié, visant à mettre en avant les émetteurs d'obligations durables présentant de bonnes pratiques en termes de gestion des ressources humaines, d'inclusion et de développement des économies locales.

Cet indicateur repose sur notre outil de notation extra-financière des émetteurs pour les entreprises et sur le pourcentage d'atteinte des Objectifs de Développement Durables pour les émetteurs souverains et assimilés.

Le calcul de cet Indicateur Transition Juste est effectué selon deux approches différentes, afin de couvrir l'ensemble des émetteurs de l'univers d'investissement.



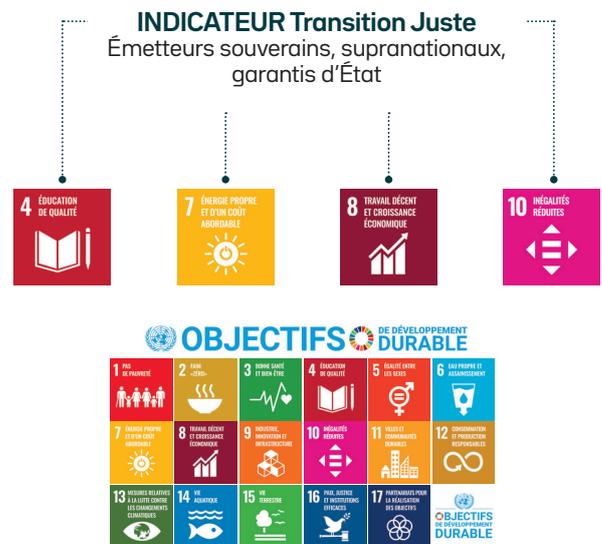
Pour les émetteurs privés [corporates], il repose sur la méthodologie GREaT¹⁶ (modèle multisource qui analyse les sociétés vis-à-vis des enjeux de développement durable). GREaT repose sur 4 piliers :

- G : Gouvernance responsable
- R : gestion durable des Ressources
- E : transition Énergétique
- T : développement des Territoires

L'indicateur est calculé sur une échelle allant de 1 [qualité Transition Juste la plus élevée] à 10 [qualité Transition Juste la moins élevée].

Le calcul de l'indicateur Transition Juste repose sur la moyenne des notes des piliers « R » et « T ».

Le fonds utilise ensuite une approche Best-in-Class appliquée pour sélectionner les émetteurs, en éliminant les 20 % les moins vertueux.



Pour les émetteurs souverains et assimilés, il s'appuie sur les scores SDG index (<https://www.sdgindex.org>), une initiative globale de l'ONU et de la Bertelsmannstiftung (une fondation de droit allemand).

L'indicateur Transition Juste est calculé sur une échelle allant de 1 % [qualité Transition Juste la moins élevée] à 100 % [qualité Transition Juste la plus élevée].

Le calcul de l'indicateur Transition Juste repose sur la moyenne des scores des 4 ODD suivants :

- ODD 4 : Accès à une éducation de qualité
- ODD 7 : Recours aux énergies renouvelables à un coût abordable
- ODD 8 : Promouvoir la croissance économique, ainsi qu'un travail décent pour tous
- ODD 10 : Réduction des inégalités entre les pays et au sein de chaque pays

Le fonds a vocation à investir dans des émetteurs ayant atteint en moyenne 70 % de leurs objectifs sur ces quatre ODD.

16. GREaT : notation extra-financière propriétaire de La Banque Postale Asset Management.

PRÉSENTATION DES GÉRANTS / ANALYSTES OBLIGATIONS DURABLES

ÉQUIPE DE GESTION



Timothée Pubellier, CFA
Gérant obligataire senior

11 années d'expérience en gestion d'actifs



Michael Soued, CFA
Gérant obligataire senior

31 années d'expérience en gestion Taux Aggregate



Alexandre Caminade, CFA
Directeur Gestions Taux core & Alternatifs liquides

32 années d'expérience en gestion Taux, Crédit, total return et assurantielle

ANALYSTES DÉDIÉS AUX OBLIGATIONS DURABLES

Couverture : ~ 600 émissions
Ressources dédiées pour analyser les émissions et participer au marché primaire



Nathalie Beauvir
Analyste Senior Obligation Durable

24 années d'expérience dans la finance dont 8 ans sur les obligations durables



Martin Lebelle
Analyste Obligation Durable

12 années d'expérience dans la finance dont 7 ans sur les obligations durables

- 18 gérants taux/aggregate/inflation
- 12 gérants crédit
- 23 analystes crédit

- 9 analystes quantitatifs
- 6 stratégestes ESG
- 3 stratégestes de marché
- 1 macro-économiste

- UN FONDS CIBLANT UNE THÉMATIQUE DE CONVICTION, LA TRANSITION JUSTE, AVEC DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET TERRITORIAUX

LABELS¹⁷ ET CLASSIFICATION SFDR

Le fonds OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND a obtenu le label GREENFIN, ainsi que le label ISR, autant de gages qui attestent des pratiques exigeantes du fonds en matière de durabilité. Le fonds est par ailleurs qualifié « Article 9 » sous la réglementation SFDR, ce qui induit des obligations de transparence fortes.

● FOCUS SUR LE LABEL GREENFIN



Le label Greenfin a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique.

Créé par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'in-

vestissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur des énergies fossiles.

Une nomenclature d'activités éligibles au financement labellisé

Le référentiel du label Greenfin liste 8 catégories d'activités entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique (« éco-activités ») et éligibles au financement du fonds candidat :

- Énergie
- Bâtiment
- Gestion des déchets et contrôle de la pollution
- Industrie
- Transport propre
- Technologies de l'information et de la communication
- Agriculture et forêt
- Adaptation au changement climatique

Pour en savoir plus sur le label Greenfin, rendez-vous sur le site <https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin>

● FOCUS SUR LE LABEL ISR



Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances.

Son but : permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

17. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs.

Les critères d'éligibilité d'un fonds sont au nombre de quatre :

- **L'environnement** (empreinte carbone, émissions de gaz à effet de serre, consommation d'électricité, gestion de l'eau et des déchets, etc.) ;
- **Le social** (formation des salariés, égalité salariale hommes-femmes, place des femmes dans la gestion de l'entreprise, emploi des personnes en situation de handicap, etc.) ;
- **La gouvernance** (transparence sur la rémunération des dirigeants, place des femmes au conseil d'administration, lutte contre la corruption, etc.) ;
- **Le respect des droits humains** (lutte contre la pauvreté, par exemple).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site <https://www.lelabelisr.fr/>

● FOCUS SUR LA RÉGLEMENTATION SFDR : UN FONDS CLASSIFIÉ ARTICLE 9

Le Règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») est entré en application en mars 2021 et couvre tous les acteurs (banques, assurances, sociétés de gestion, conseillers financiers...) proposant des services financiers au sein de l'Union européenne. Ce règlement a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence sur la façon dont les produits financiers prennent en compte les caractéristiques environnementales ou sociales, investissent dans des investissements durables ou ont des objectifs durables.

Le règlement définit trois catégories de produits : article 6, article 8 et article 9, cette dernière étant la plus exigeante. La classification d'**OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND** dans la catégorie article 9 le soumet donc à des obligations fortes de transparence quant à ses pratiques en matière d'investissement durable.

L'objectif d'investissement durable du fonds **OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND** est d'accompagner la Transition Juste, afin d'avoir un impact positif sur la transition climatique, tout en intégrant une dimension sociale. Cela se traduit, notamment, par un objectif d'investissement durable à hauteur de **90 % de l'actif net**, dont :

- **75 % minimum** dans des investissements durables ayant un objectif environnemental
- **5 % minimum** dans des investissements durables ayant un objectif social.¹⁸

Les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les instruments en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable sont plurielles : prise en compte des politiques ESG d'Ostrum AM (politiques sectorielles, politiques d'exclusion, politiques de gestion des controverses), prise en compte des contraintes respectives aux labels GREENFIN et ISR, Note Obligation Durable, Indicateur Transition Juste,...

Le fonds prend également en compte toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum AM (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>).

Les PAI sont divisés en deux catégories : les PAI obligatoires et les PAI facultatifs. Nous avons décidé de reporter dans un premier temps sur les PAI obligatoires.

Chaque PAI est calculé grâce aux données fournies par le fournisseur de données MSCI ESG Research (<https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing>) au niveau des émetteurs et des souverains et est agrégé au niveau des portefeuilles. Ostrum AM calcule l'ensemble des PAI au niveau de ses portefeuilles classés articles 8 et 9 et au niveau de l'entité.

18. suite à la mise à jour du prospectus du fonds au 30/10/2023.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) d'OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENTS DE MESURE	INCIDENCES*
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS		
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	700,38 tCO ₂ e
	Émissions de GES de niveau 2	222,11 tCO ₂ e
	Émissions de GES de niveau 3	1439,89 tCO ₂ e
	Émissions totales de GES	2362,38 tCO ₂ e
2. Empreinte carbone	Scope 1 + 2 + 3	60,89 tCO ₂ e/mEUR invested
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Scope 1 + 2 + 3	126,59 tCO ₂ e/mEUR revenues
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	9,16 %
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	37,52 %
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,46 GWh / mEUR revenues
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0 %
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,00 tCO ₂ e/mEUR invested
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,09 tCO ₂ e/mEUR invested
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	48 %
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,45 %
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes-hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	22,30 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX		
15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	66,22 tCO ₂ e/mEUR GDP
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national.	0

* Calculs réalisés selon la méthodologie requise par la réglementation SFDR, données au 31/12/2022

Pour plus d'information concernant la documentation réglementaire du fonds, consulter le site internet : https://www.im.natixis.com/intl/intl-fund-documents?country=france&mgmt_co=Natixis%20IM%20International



ALLOCATION ET IMPACT

Notre processus de sélection, et notamment la Note Obligation Durable, nous permet d'évaluer les niveaux **d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesurabilité**, afin de nous assurer de l'impact de notre stratégie d'investissement.

- **L'INTENTIONNALITÉ** est prise en compte par l'analyse de la transparence, ainsi que de la matérialité des projets et des indicateurs de performance durable (E/S)
- **L'ADDITIONNALITÉ** est appréhendée par l'analyse de l'ambition de la stratégie E/S de l'émetteur, le fléchage des fonds vers de nouveaux projets et l'ambition des cibles de performance durable (E/S).
- **LA MESURABILITÉ** est prise en compte par l'analyse des engagements et de la qualité des rapports produits par les émetteurs.

De manière plus détaillée, le tableau ci-dessous illustre les différentes caractéristiques que nous analysons afin d'évaluer le niveau d'impact des obligations durables dans lesquelles nous investissons.

	INTENTIONNALITÉ	ADDITIONNALITÉ	MESURABILITÉ
<p>Use of Proceed (UoP) bonds</p> <p>Green, Social and Sustainability bonds</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des catégories de projets éligibles • Évaluation des projets financés selon notre grille de matérialité • Mapping systématique du fléchage des fonds levés avec les thématiques durables définies par Ostrum AM, les ODD et le label GREENFIN 	<ul style="list-style-type: none"> • Ambition de la stratégie environnementale/sociale de l'émetteur • Poids des catégories de projets éligibles dans les activités/CAPEX de l'émetteur • Pourcentage des fonds fléchés vers de nouveaux projets • Engagement d'accroître le pool de projets éligibles avec de nouveaux projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagements et publications en matière de reporting d'allocation et d'impact : <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence, • Transparence, • Choix des indicateurs, • Qualité des méthodologies de calcul, • Certification par un tiers externe.
<p>Sustainability-linked bonds</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des indicateurs • Évaluation de la matérialité des indicateurs par rapport au « business model » de l'émetteur basée sur l'expertise de nos analystes et diverses sources externes dont les « KPI registry » de l'ICMA¹⁹ • Mapping systématique du fléchage des fonds levés avec les thématiques durables définies par Ostrum AM et les ODD 	<ul style="list-style-type: none"> • Ambition de la stratégie environnementale/sociale de l'émetteur • Évaluation du niveau des cibles par rapport à un scénario « business as usual » • Étude détaillée du plan d'actions de l'émetteur permettant d'atteindre les cibles (dont l'évaluation des CAPEX de développement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagements et publications en matière de reporting de performance des indicateurs de durabilité (E/S) : <ul style="list-style-type: none"> • Clarté de la méthodologie de calcul des KPIs et des mécanismes de back-up, • Fréquence et transparence du reporting, • Vérification du niveau d'atteinte des SPTs par un tiers externe

19. <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-linked-bond-principles-slbp/>

Cette partie du rapport vient soutenir la crédibilité de notre approche du troisième principe de la finance à impact (la mesurabilité), en illustrant, de manière globale et transparente, les principales caractéristiques des financements réalisés, ainsi que les principaux impacts environnementaux, sociaux et territoriaux du fonds OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND pour l'année 2023.

Nous soulignons, toutefois, la complexité d'obtenir une vision à l'échelle du portefeuille sur les métriques d'impact sociaux et des territoriaux, au regard notamment de la diversité des indicateurs reportés par les émetteurs.

Les détails des méthodologies de calcul des différents indicateurs agrégés sont par ailleurs présentés dans la partie « Méthodologie ».



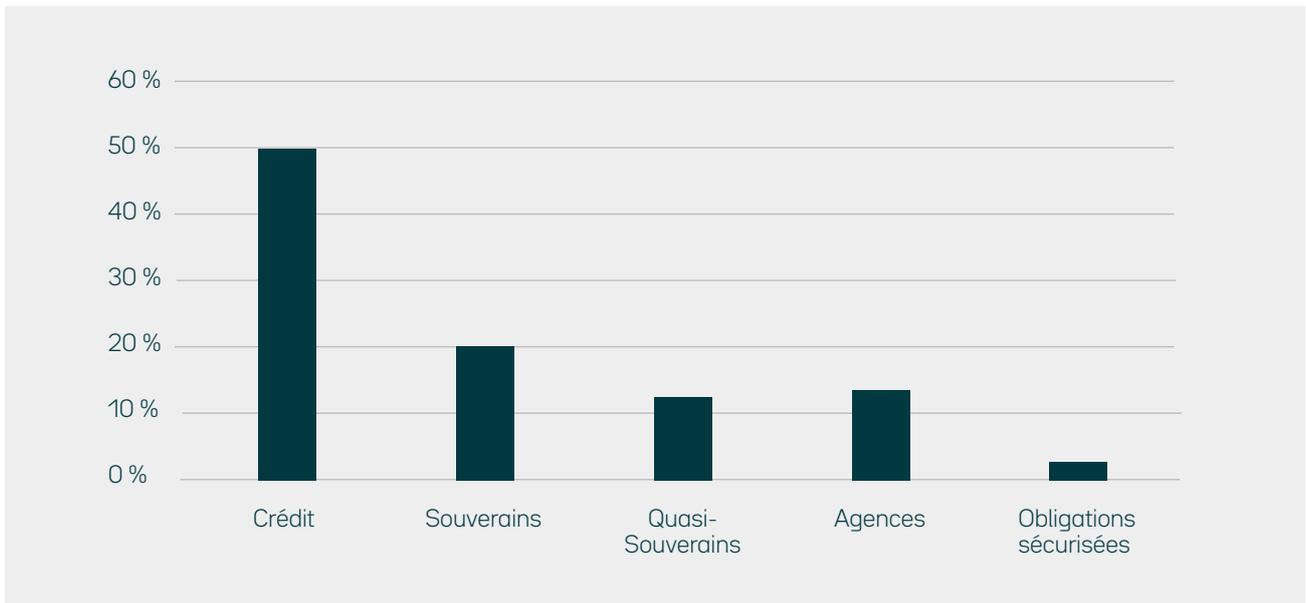
ALLOCATION

● RÉPARTITION PAR TYPE D'OBLIGATIONS DURABLES

Obligations vertes (green bonds)	78 %
Obligations sociales (social bonds)	8 %
Obligations durables (sustainability bonds)	7 %
Obligations liées à la durabilité (sustainability-linked bonds)	2 %

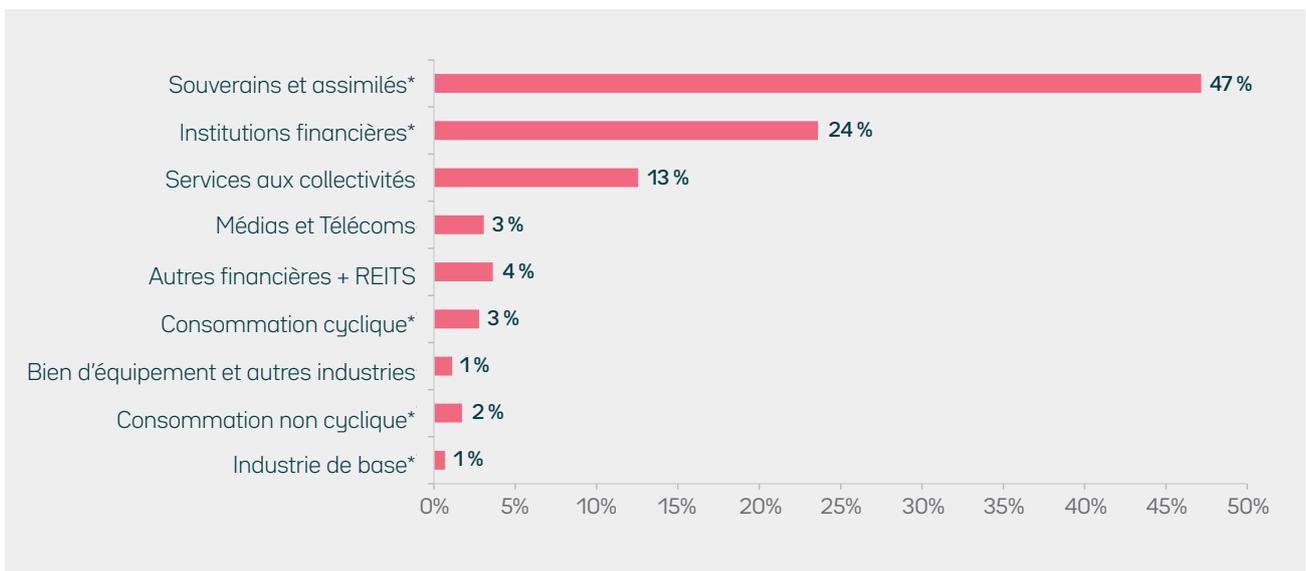
Source : Ostrum AM

● RÉPARTITION PAR TYPES D'ÉMETTEURS



Source : Ostrum AM

● RÉPARTITION DES ÉMETTEURS PAR SECTEURS

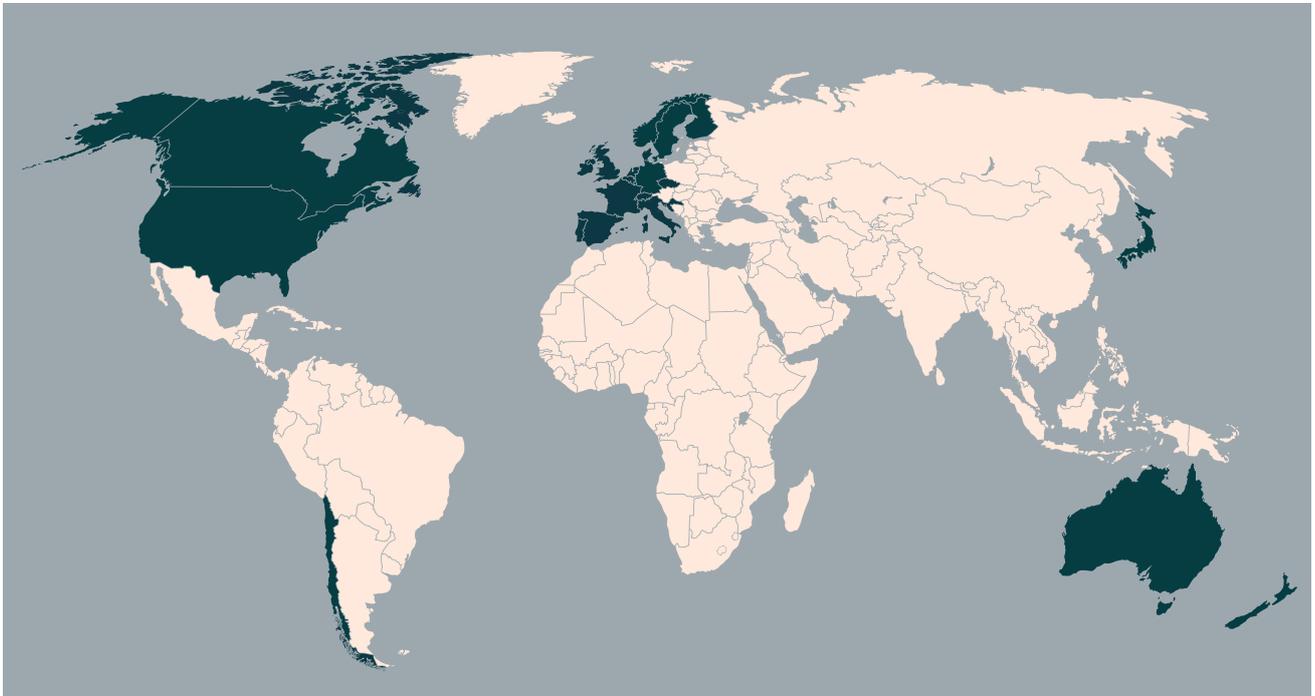


Source : Ostrum AM

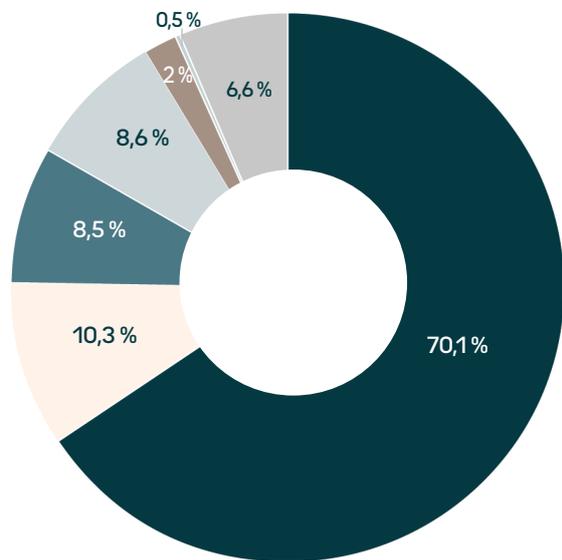
*Ces secteurs sont composés des sous-secteurs suivants :

- Souverains et assimilés : Souverains, Supranationales et Agences
- Institutions financières : Banques et Compagnies d'assurances
- Consommation cyclique : Secteur automobile
- Consommation non cyclique : Secteurs de la pharmacie, grande distribution et agroalimentaire
- Industrie de base : Secteurs du papier et de la chimie
- REIT : Real Estate Investment Trust

● RÉPARTITION DES ÉMETTEURS PAR RÉGIONS



Répartition par pays [%]	Fonds
Zone euro	70,1
France	28,2
Allemagne	12,5
Pays-Bas	8,0
Espagne	6,1
Italie	7,8
Portugal	2,4
Luxembourg	0,7
Amérique du Nord	10,3
États-Unis	8,0
Canada	2,3
Global	8,5
International	8,5
Europe ex Euro	8,6
Royaume-Uni	3,1
Suède	2,8
Norvège	1,5
Asie	2
Australie	0,7
Japon	0,8
Autres*	3,9
Trésorerie	6,6



- Zone euro
- Europe ex euro
- Amérique du Nord
- Asie
- Global
- Autres*

* Pays sur lesquels l'exposition est inférieure à 1% : Belgique, Irlande, Finlande, Danemark, République Tchèque, Suisse, Nouvelle-Zélande et Chili.

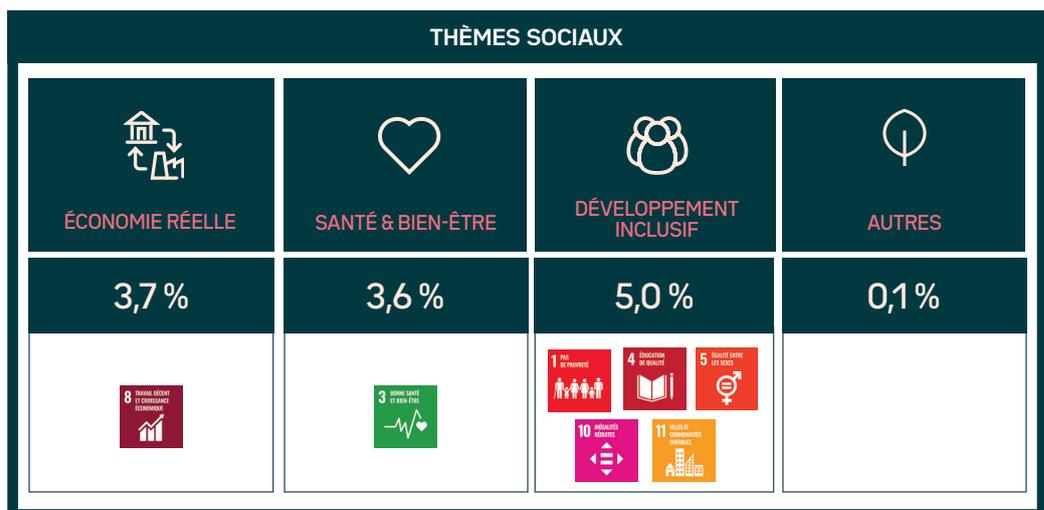
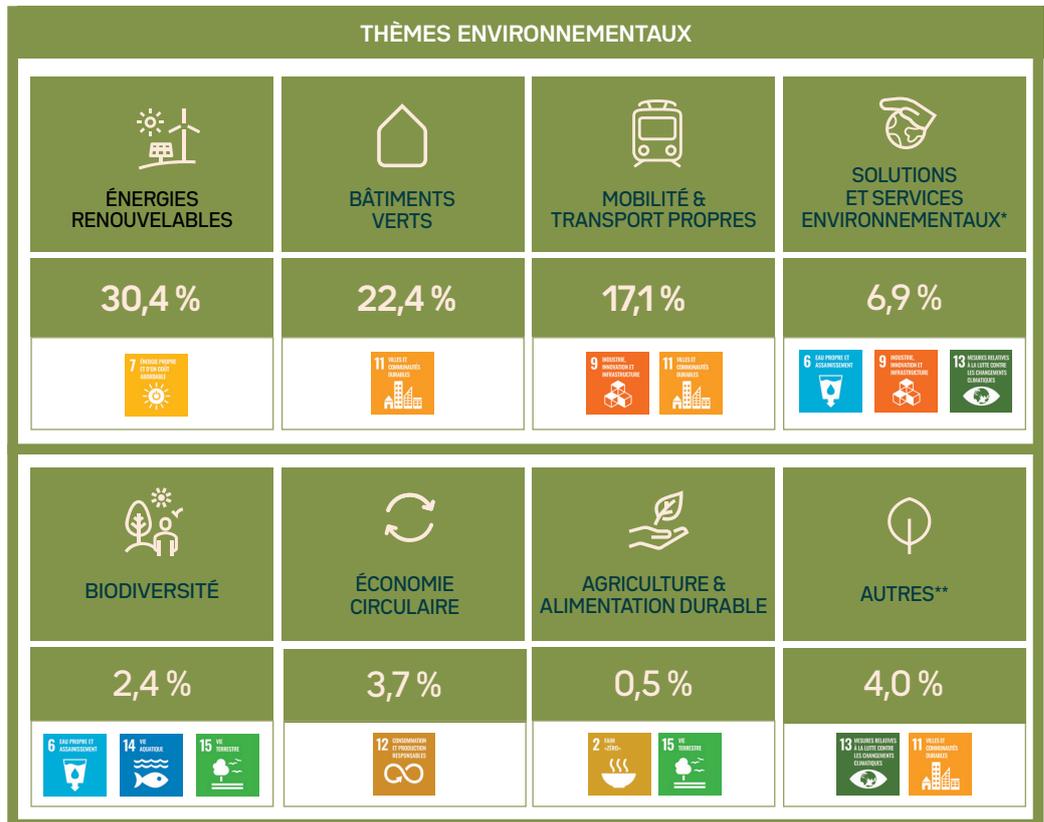
Le pays présenté est le pays de risque, qui peut être différent du pays de domicile, pour certains émetteurs.

Source : Ostrum AM



● RÉPARTITION PAR THÉMATIQUES DURABLES

Ostrum AM a défini des thématiques durables. Selon cette classification, le fonds finance principalement des projets à forte valeur ajoutée environnementale, notamment des projets relatifs aux énergies renouvelables, aux bâtiments verts, à la mobilité et aux transports propres.

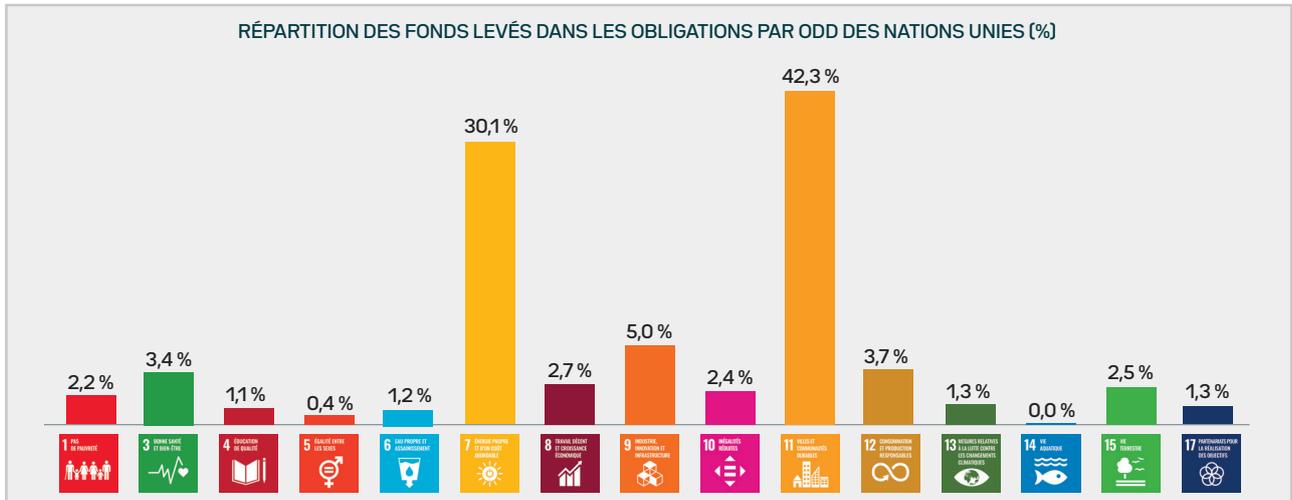


* La catégorie « Solutions et services environnementaux » correspond, notamment, aux projets de décarbonation de l'industrie, efficacité énergétique (réseaux intelligents, LED...), stockage de l'énergie, activités habilitantes...

** La catégorie « Autres » couvre certains types de dépenses liés aux émetteurs souverains, tels que : « R&D pour la transition énergétique et la qualité de l'air, financement de programmes liés à la durabilité, coopération bilatérale en lien avec les enjeux environnementaux... »

● RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLES

16 des 17 ODD sont financés, selon la répartition suivante :

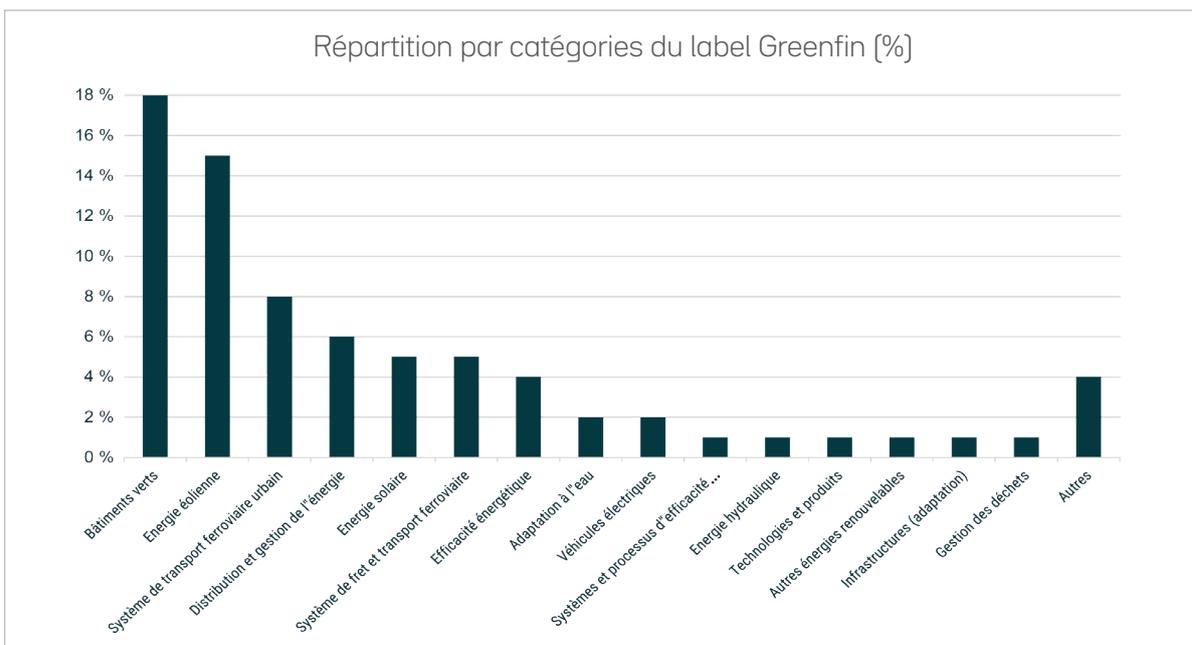


Ce mapping est réalisé par OSTRUM AM. Nous soulignons que l'ODD 13, malgré un intitulé très généraliste ("mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), vise des cibles très spécifiques : 1/ le renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat, 2/ l'incorporation de mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales, 3/ l'amélioration de l'éducation et de la capacité d'action relatives aux enjeux climatiques, 4/ le financement du "fonds vert" pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation ainsi que la transparence de leur mise en œuvre, 5/ la promotion de mécanismes de renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits états insulaires pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

De ce fait, seuls les financements en lien avec ces cibles spécifiques sont mappés sur cet ODD. A contrario, des projets de développement d'énergies renouvelables, bien que pouvant être communément qualifiés de mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, seront uniquement mappés sur l'ODD 7 "Énergie propre et d'un coût abordable". De même, des projets de mobilité propre ou de bâtiments verts seront mappés sur l'ODD 11 : "Villes et communautés durables".

● RÉPARTITION PAR CATÉGORIES DU LABEL GREENFIN

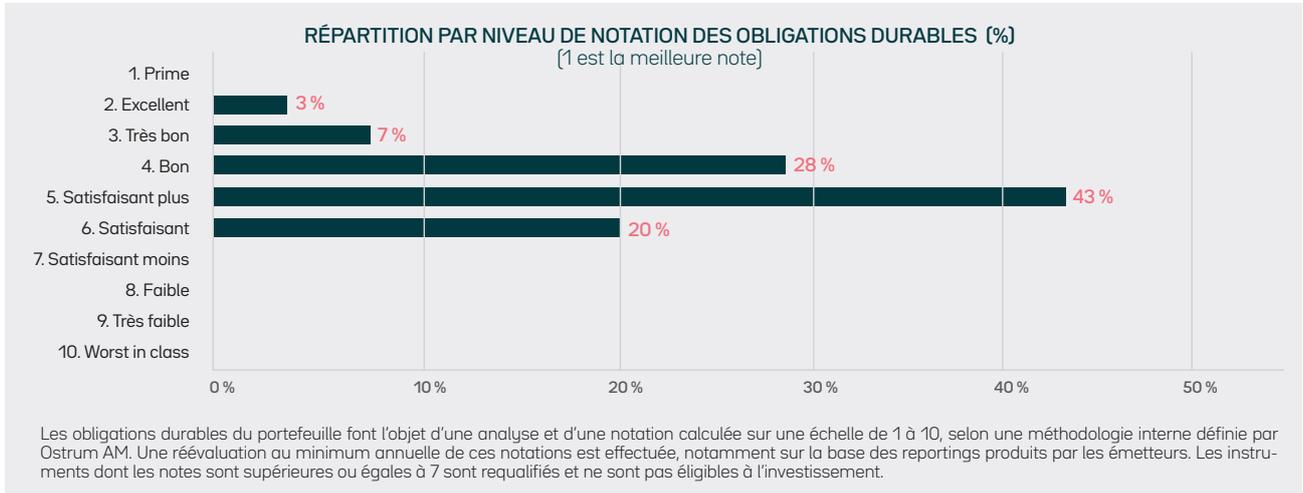
2 thématiques du label Greenfin sont financées de manière prépondérante par le fonds : les bâtiments verts et l'énergie éolienne.



Autres : Services (économie circulaire), Produits d'efficacité énergétique, Réduction de la pollution, Bioénergie, Gestion des déchets, Adaptation à l'eau, Infrastructures (adaptation), Infrastructures bas carbone, Valorisation énergétique des déchets, Cogénération, trigénération, etc., Activités forestières moins émettrices de carbone et liées à la séquestration du carbone, Services (énergie), Processus industriels éco-efficacités, Services (industrie), Énergie géothermique, Véhicules à carburant alternatif, Agriculture biologique, Agriculture à basse émission de GES, séquestrant le carbone et résiliente au climat, Transport à vélo, Stockage de l'énergie.

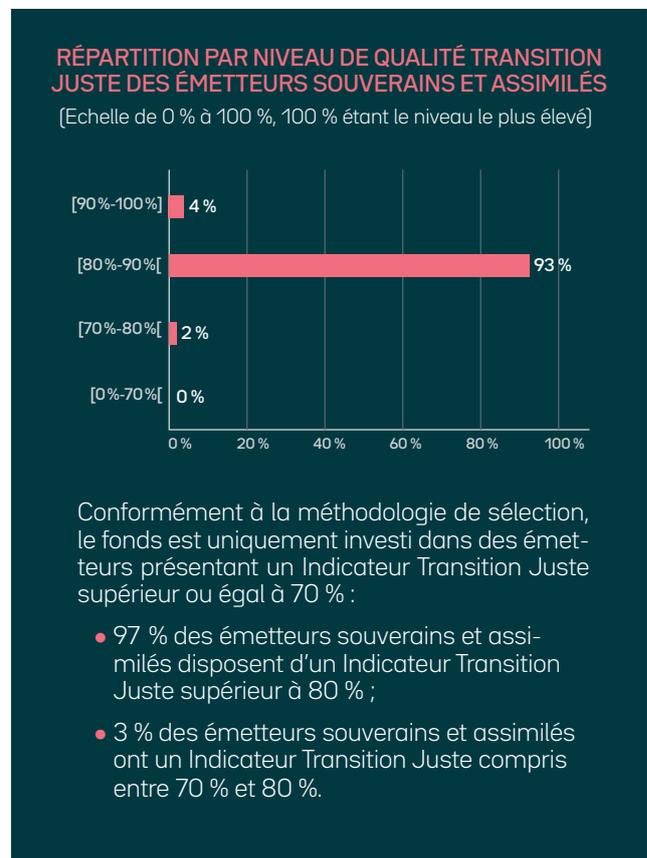
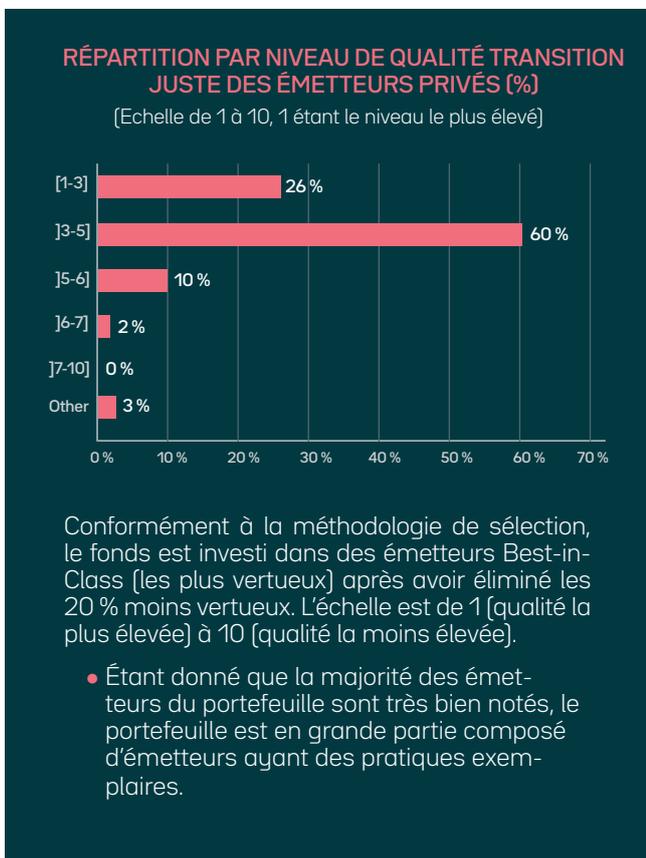
● RÉPARTITION PAR NOTE OBLIGATION DURABLE

Chaque instrument investi par le fonds fait l'objet d'une analyse qui se matérialise par une Note Obligation Durable (se référer à la partie sur « L'approche d'OSTRUM AM de la Transition Juste » pour la définition de cette note).



● RÉPARTITION PAR NIVEAU INDICATEUR TRANSITION JUSTE

Chaque émetteur investi dans le fonds bénéficie d'un Indicateur Transition Juste qui vise à mettre en avant les émetteurs ayant de bonnes pratiques en matière sociale, ainsi qu'en matière de préservation des écosystèmes et des économies locales. (se référer à la partie sur « L'approche d'OSTRUM AM de la Transition Juste » pour la définition de cet indicateur).



IMPACT DU FONDS

L'impact environnemental du fonds **OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND** se calcule à deux niveaux :

- L'empreinte carbone du portefeuille, son intensité carbone, ainsi que son alignement climat se calculent au niveau de l'émetteur ;
- Les émissions de CO₂ évitées, les GWh d'énergie renouvelable produits, ainsi que les mètres carré de bâtiments renouvelables financés se calculent au niveau des projets vers lesquels sont fléchés les fonds des obligations durables.

● IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES ÉMETTEURS SÉLECTIONNÉS DANS LE FONDS

● EMPREINTE CARBONE DES ÉMETTEURS DU FONDS

Les émissions carbone du portefeuille, au niveau des émetteurs corporates, sont de **1 139 tCO₂**, soit une empreinte carbone de **60tCO₂/MEUR** investis.

ÉMISSIONS ET EMPREINTE CARBONE

ÉMISSIONS CARBONE (tCO ₂)	EMPREINTE CARBONE (tCO ₂ /M€)
1 139	60

Source : Ostrum AM

La méthodologie de calcul de l'empreinte carbone du fonds est détaillée dans la partie « Méthodologie ».

● INTENSITÉ CARBONE DES ÉMETTEURS DU FONDS

Le fonds vise le maintien d'une intensité carbone inférieure à l'intensité carbone de l'univers d'investissement initial.

AU 31/12/2023, l'intensité carbone moyenne du fonds pour les émetteurs privés était de **77 tCO₂/MUSD** contre **145 tCO₂/MUSD** pour son univers d'investissement*, **soit une intensité carbone du fonds inférieur de 47 % à celle de l'Univers d'investissement***.

L'intensité carbone des émetteurs privés correspond au volume de CO₂ émis pour 1 M\$ de chiffre d'affaires réalisé. Pour calculer cette intensité, nous tenons compte non seulement des émissions directes liées aux activités de l'entreprise (Scope 1), mais aussi de celles liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (Scope 2). La méthodologie de calcul est détaillée dans la partie « Méthodologie ».

* Voir page suivante.

L'intensité carbone moyenne du fonds pour les émetteurs souverains et assimilés était de **167 tCO₂/MUSD** de PIB, contre **306 tCO₂/MUSD de PIB** pour son univers d'investissement*, **soit une intensité carbone du fonds inférieur de 45 %** à celle de son univers d'investissement*.

L'intensité carbone des émetteurs souverains et assimilés correspond au volume de CO₂ émis pour 1 M\$ de PIB produit. Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte les émissions de gaz à effet de serre d'un pays, dont « l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et des forêts au niveau Méthodologie ».

* L'Univers d'investissement initial est défini comme suit :

UNIVERS DE COMPARAISON LABEL ISR

	EMETTEURS SOUVERAINS VERTS ET ASSIMILÉS SOUVERAINS	EMETTEURS PRIVÉS	
Sous-indice	BBGB GLOBAL AGGREGATE TR \$ (uniquement de la partie Souverains verts et assimilés de l'indice)	Investment Grade	High Yield
		BBGB GLOBAL AGGREGATE TR \$ (partie corporate et assimilé)	ICE EUR HIGH YIELD BB-B TR € (HEC4)
Répartition	100 %	90 %	10 %

Source : Ostrum AM

● ALIGNEMENT À UN SCÉNARIO DE TEMPÉRATURE

Le fonds est aligné avec un scénario de réchauffement climatique de 2°C via les émetteurs dans lesquels il est investi.

Cet alignement porte uniquement sur les émetteurs corporates (c'est-à-dire hors souverains et assimilés).

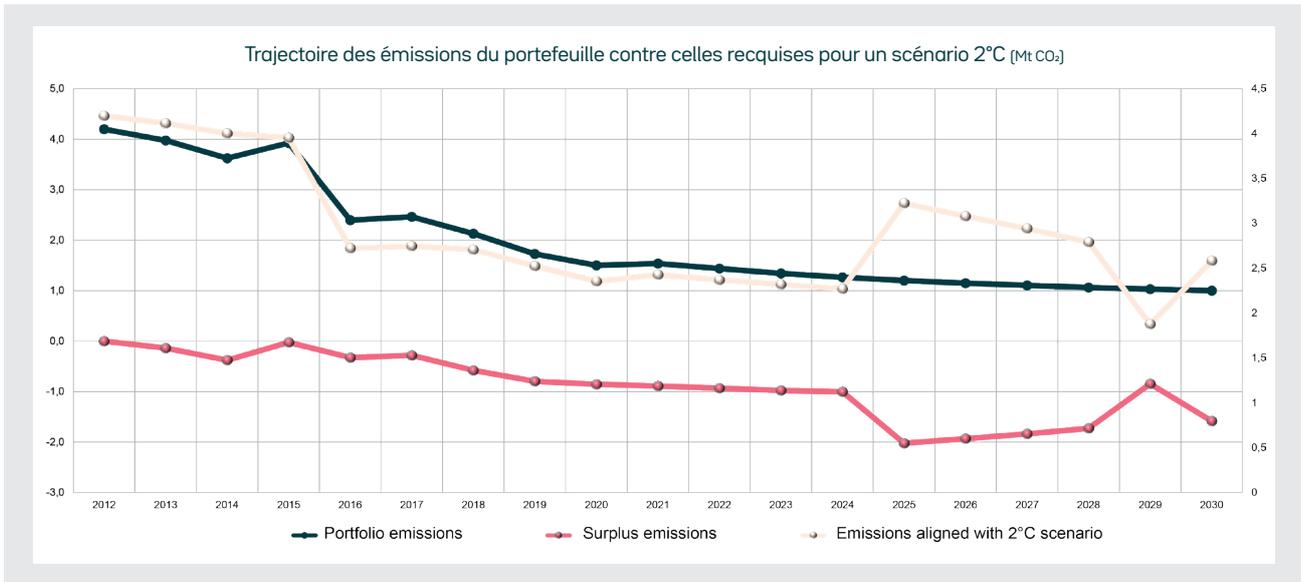
Le taux de couverture des émetteurs corporates est de 81 %.

CO₂ AU-DESSUS DU BUDGET CARBONNE PAR SCÉNARIO (MT CO₂)

1,5 / 1,75 °C	2,38
2 °C	- 20,20
2,7 / 3 °C	- 44,73
Portefeuille aligné sur scénario	2 °C

Source : Ostrum AM

En 2023, le fonds était bien en dessous d'un alignement à une trajectoire 2°C [déficit de 20,20 Mt de CO₂], mais légèrement au dessus d'un scénario compris entre 1,5°C et 1,75°C [excès de 2,38 Mt de CO₂].



La méthodologie de calcul de l'alignement température est détaillée dans la partie « Méthodologie ».

● IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX AU NIVEAU DES PROJETS FINANCÉS PAR LES OBLIGATIONS DURABLES DU FONDS

À travers ses investissements dans les green bonds et les sustainability bonds, le fonds contribue à la réalisation de bénéfices environnementaux tangibles.

Ces impacts environnementaux positifs se reflètent notamment à travers trois indicateurs quantitatifs cohérents avec la nature des projets financés, notamment la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable, le financement de bâtiments à hautes performances énergétiques et environnementales, ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

			Impact du fonds	Taux de couverture [en nombre d'instruments*]	Taux de couverture [en % d'exposition**]
Production d'énergie renouvelable		Total GWh produit par les projets d'énergies renouvelables	139	44 %	31 %
Surface de bâtiments verts		Total de m ² de bâtiments verts	2 500	42 %	31 %
Emissions de GES évitées		Total de tonnes de CO ₂ éq. évitées*	- 10 252	72 %	51 %

Source : Ostrum AM sur la base des données fournies par notre fournisseur de données Trucost.

La méthodologie de calcul des indicateurs d'impact environnemental est détaillée dans la partie « Méthodologie ».

* Green Bonds + Sustainability Bonds. ** Exposition du fonds sur les Green Bonds + exposition du fonds sur les Sustainability Bonds pro-ratée par le nominal en lien avec des projets environnementaux



● IMPACTS SOCIAUX ET TERRITORIAUX DES PROJETS FINANCÉS PAR LES OBLIGATIONS DURABLES DU FONDS

Malgré la publication dans les Social Bonds Principles de l'ICMA, des « Lignes directrices d'application volontaire pour l'émission d'Obligations Sociales », ainsi que du « Cadre harmonisé de déclaration d'impact des obligations sociales », les pratiques en termes de reporting d'impacts des fonds fléchés vers des projets sociaux diffèrent beaucoup et aucune méthodologie commune de reporting n'existe à ce jour.

Ce manque de standardisation implique certaines limites au niveau de l'agrégation des données d'impact de chaque instrument et fait partie des axes d'engagement majeurs auprès des émetteurs identifiés par Ostrum AM.

Si nous apprécions les efforts réalisés par certains émetteurs, nous encourageons d'une manière générale les émetteurs d'obligations sociales à faire

preuve d'une plus grande transparence et d'une plus grande précision dans les données d'impact publiées. Un nombre réduit d'indicateurs directs et précis vaut mieux qu'un nombre important d'indicateurs indirects et/ou approximatifs. Les données d'impact doivent notamment :

- Préciser la part de financement du projet liée à l'obligation sociale et en tenir compte dans le calcul d'impact ;
- Recourir à des indicateurs matériels en fonction de la nature des projets financés et alignés avec les standards de marché reconnus ;
- Fournir un niveau de détails élevé dans leurs hypothèses de calcul des indicateurs d'impact, permettant notamment d'évaluer le nombre de bénéficiaires.

20. Source : Ademe (<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/bureau/deplacements/calculer-emissions-carbone-trajets>)

● **IMPACT SOCIAL ET TERRITORIAL ESTIMÉ DU PORTEFEUILLE**

Sur la base du périmètre de reporting d'impact social et territorial présenté dans la partie « Méthodologie », le fonds a bénéficié à 518 bénéficiaires par million d'euros investis en projets sociaux et territoriaux²¹.

				Taux de couverture (en nombre d'instruments*)	Taux de couverture (en % d'exposition**)
Économie réelle		Nombre de bénéficiaires d'une intervention axée sur l'emploi	55	18 %	13 %
		Nombre de prêts accordés aux PME et/ou microentreprises	23	18 %	11 %
		Nombre de bénéficiaires de prêts aux PME et/ou microentreprises	149	14 %	11 %
Développement inclusif		Nombre de personnes ayant accès aux services financiers, y compris la microfinance	3	5 %	2 %
		Nombre d'étudiants ayant bénéficié de services (aides financières ou prêts, places scolaires...)	1092	27 %	19 %
		Nombre de personnes ayant accès à des infrastructures ou services de base	103	9 %	4 %
		Nombre de bénéficiaires de services sociaux et de solidarité	179	9 %	5 %
Santé et bien-être		Nombre de personnes ayant bénéficié de services de santé/nutrition	261	36 %	44 %
		Nombre de places/lits financés	2	14 %	8 %
		Nombre de bénéficiaires totaux	1841		
		Nombre de bénéficiaires par million d'euros investi par le fonds en projets sociaux	518		
		Nombre de bénéficiaires par million d'euros investi par le fonds	45		

Source : Ostrum AM sur la base des rapports d'allocation d'impact des émetteurs

La méthodologie de calcul des indicateurs d'impact social et territorial est détaillée dans la partie « Méthodologie ».

* Social Bonds + Sustainability Bonds - ** Exposition du fonds sur les Social Bonds + exposition du fonds sur les Sustainability Bonds pro-ratée par le nominal en lien avec des projets sociaux.

21. Somme des montant des social bonds et des montants des Sustainability Bonds fléchés vers des projets sociaux, au sein du périmètre de reporting d'impact social.



● ÉTUDES DE CAS

LA POSTE²²



La Poste est une société française proposant principalement des services de messagerie (services de courrier, lettres, colis et livraison express) mais aussi des services de banque de détail, de prêts, d'assurance, de téléphonie mobile et de gestion d'actifs. La Poste est une entreprise à mission depuis 2021. A ce titre, elle place les engagements sociétaux au cœur de son modèle d'entreprise et de son plan stratégique. Elle a ainsi inté-

gré 4 engagements sociétaux dans ses statuts : contribuer au développement et à la cohésion des territoires, favoriser l'inclusion sociale, promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal, œuvrer à l'accélération de la Transition énergétique pour tous.

Le groupe émet, depuis 2019, des émissions obligataires durables sous le format Green, Social et Sustainability.

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE

Afin d'atteindre le « Zéro Emissions Nettes » de gaz à effet de serre d'ici 2040, le groupe La Poste a entrepris des investissements sur plusieurs aspects de son activité. Le groupe renouvelle progressivement la flotte de ses véhicules de livraison et de fonction pour passer au 100 % électrique.

La Poste contribue à la production locale d'énergie renouvelable, à travers des investissements dans les parcs de panneaux solaires photovoltaïques.

Le groupe a également procédé à l'acquisition et à la construction de bâtiments verts ainsi qu'à la rénovation énergétique de ses bâtiments existants.

PROMOUVOIR L'IMPACT SOCIAL

A travers ses services de proximité adaptés, le groupe oriente son activité afin de mieux traiter les problématiques d'inclusion sociale.

Elle investit notamment dans des services de santé et de proximité aux personnes âgées, elle apporte son soutien au développement de carrière et à la formation des jeunes (l'un des 1^{ers} recruteurs d'alternants en France) ainsi qu'aux personnes en situation de handicap, avec un taux d'emploi de personnes handicapées de 9,33 % en 2023 (contre 6 % requis par la loi française).

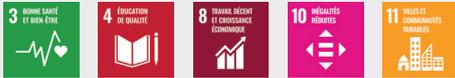
PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES ET ÉCONOMIES LOCALES

La Poste est un acteur de proximité ancré dans les territoires : elle contribue au développement et à la cohésion régionale, notamment à travers des implications fortes pour l'inclusion numérique et via son soutien aux PME françaises.

Elle est également un acteur de premier plan dans la gestion rationnelle des ressources à travers des pratiques avancées en matière de recyclage et de réutilisation de ses consommables.

22. La référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir.



Type d'instrument	Green, Social et Sustainability Bonds
Thématique Ostrum AM	Transports et mobilités durables, Développement inclusif et Economie réelle
Référentiel Greenfin	Véhicules électriques
Objectifs de développement durable (ODD)	
Description des projets	Le financement et refinancement de projets liés au transport urbain durable, à l'accès au logement, l'accès aux services de première nécessité, au développement socio-économique et à la cohésion des territoires.
Indicateurs clés (KPI)	<p>Sur la base des projets financés et des données des derniers rapports d'allocation (rapport publié en octobre 2023), les fonds levés ont permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De financer 3,776 bornes de charge installées par Geopost, 10 infrastructures logistiques mutualisées afin de décarboner la livraison du dernier kilomètre ainsi que la flotte de véhicules électriques du groupe (4,382 véhicules acquis au cours de la période 2021-H1 2023). Ces projets ont permis d'éviter l'émission de 3,916 tonnes de CO₂e par an (soit 36 Tco₂ pour un million d'euro investi) • De financer des dépenses salariales liées à 14,765 personnes en handicap, dont 4,633 employés au-delà du taux réglementaire des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de 6 %. • De financer des dépenses salariales liés au recrutement de 868 jeunes en contrat d'apprentissage et contrats de professionnalisation dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPPV). • De donner l'accès, à 127,900 personnes, à des prestations de santé et de l'équipement médical à domicile, à travers la participation de La Poste dans les sociétés DiaDom et Asten Santé.

* Source : La Poste, Rapport d'allocation et impact Octobre 2023
https://le-groupe-laposte.cdn.prismic.io/legroupe-laposte/dfe3cdc0-6c24-4dad-ae65-931044903c28_Sustainable_bond_20231020.pdf

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)²³



La Banque européenne d'investissement (BEI) est une institution financière de l'Union européenne qui a pour mission de soutenir les objectifs de l'UE en fournissant des financements à long terme pour des projets d'investissement : infrastructures, énergie, transports, environnement, innovation et PME. La BEI soutient les politiques de l'UE en matière de climat et d'environnement en veillant à ce que les

projets financés contribuent à la transition vers une économie plus durable.

En 2023, le financement via des émissions d'obligations durables (Climate Awareness Bonds et Sustainability Awareness Bonds) a atteint environ 36 milliards d'euros au total et représentait environ 30 % du plan de financement total de la Banque Européenne d'Investissement.

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE

La BEI s'est engagée à réduire son empreinte carbone et à soutenir la transition vers une économie bas carbone grâce à la mise en place de plusieurs initiatives, notamment le financement de projets durables visant à réduire les émissions de carbone et à promouvoir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports durables, et d'autres initiatives contribuant à la lutte contre le changement climatique), l'intégration de critères environnementaux dans l'évaluation des projets financés, ou encore à travers des objectifs chiffrés de réduction des émissions de carbone (réduction de ses propres émissions et de celles des projets qu'elle finance).

PROMOUVOIR L'IMPACT SOCIAL

Pour promouvoir l'impact social, la BEI accorde des financements à des projets qui contribuent au développement social, comme des infrastructures publiques, des logements accessibles, des soins de santé, de l'éducation, et des projets visant à améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables.

Elle soutient également les PME et entreprises à vocations sociales, à travers un soutien financier pour contribuer à la création d'emplois, à la croissance économique et à l'inclusion sociale.

Enfin, la BEI a également intégré des critères sociaux dans l'évaluation des projets financés, afin de s'assurer qu'ils contribuent à des objectifs de développement social, d'inclusion et d'équité.

PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES ET ÉCONOMIES LOCALES

La BEI accorde régulièrement des financements à des projets en lien avec préservation de la biodiversité comme la restauration d'habitats naturels, la protection de zones sensibles et protégées et la promotion de pratiques agricoles durables.

Elle est également dans une démarche régulière de consultation des parties prenantes, notamment les acteurs locaux et les organisations de protection de l'environnement, dans le cadre de l'évaluation des projets afin de prendre en compte leurs préoccupations en matière de biodiversité.

23. La référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir.

Type d'instrument	Green Bond
Thématique Ostrum AM	Transports et mobilités durables, Bâtiments verts et Energies renouvelables
Référentiel Greenfin	Système de transport ferroviaire urbain, Energie solaire, Energie éolienne, Bioénergie, Bâtiment vert, Distribution et gestion de l'énergie
Objectifs de développement durable (ODD)	 
Description des projets	Le financement et refinancement de projets, notamment liés aux énergies renouvelables, aux bâtiments verts et aux transports propres.
Indicateurs clés (KPI)	<p>Sur la base des projets financés et des données issues du dernier rapport d'impact (climate impact report 2022), l'utilisation des fonds a notamment permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De financer l'installation de 2,242 MW de production à base d'énergie renouvelable, • La production effective de 5,976 GWh par an, • La réduction de 175 tonnes de CO₂e évitées par an <i>(chiffres d'impact pro-ratés par la part de l'BEI dans le cout total du financement des projets)</i>

* Source : <https://www.eib.org/en/investor-relations/publications/all/eib-cab-impact-report-2022>

ENERGIAS DE PORTUGAL ²⁴



Le groupe Energias de Portugal (EDP) est actif dans le secteur de l'énergie : production, distribution et commercialisation d'électricité, notamment à base d'énergies renouvelables. Cette dernière représente 66 % de sa production d'électricité à fin 2023.

Le concept de « transition juste » est intégré dans la stratégie d'EDP et l'entreprise s'engage à assurer la protection sociale des employés dont les fonctions

sont vouées à disparaître, en favorisant la reconversion de ces travailleurs vers de nouvelles opportunités d'emploi, en assurant leur requalification, et en accompagnant leur réinstallation »

Le groupe est un émetteur régulier d'obligations durables et est particulièrement présent sur le marché des obligations vertes, principalement pour le financement d'actifs liés à la génération d'électricité à base d'énergies éolienne et solaire.

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE

EDP a mis en place plusieurs initiatives pour réduire son empreinte carbone, notamment des investissements massifs dans les énergies renouvelables, la réduction des émissions de CO₂, la promotion de l'efficacité énergétique, et la recherche de solutions innovantes pour la transition énergétique.

Le groupe s'est, entre autres, engagé à réduire significativement ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3 et vise la neutralité carbone d'ici à 2040.

En matière d'ambition sur ces objectifs de réduction des émissions, le groupe s'est vu valider par le SBTi et fait partie des meilleures pratiques de son secteur.

PROMOUVOIR L'IMPACT SOCIAL

EDP « Y.E.S. » (You Empower Society) est un nouveau programme qui permet au groupe la mise en place de plus de 500 projets à caractère social dans le monde avec pour objectif la mise en œuvre de mesures pour décarboner la production et la consommation, promouvoir les droits humains et l'inclusion sociale, promouvoir la responsabilité sociale et encourager ses employés à améliorer leurs pratiques à travers des formations adaptées.

PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES ET ÉCONOMIES LOCALES

EDP a mis en place des actions et participe à plusieurs initiatives pour contribuer à prévenir la perte de biodiversité liée à ses activités.

Le groupe encourage entre autres l'amélioration des connaissances sur les différents aspects de la biodiversité, notamment par la mise en place de partenariats avec des écoles « Schools with Energy » ou encore le « Biodiversity Chair ».

Enfin, EDP participe à l'initiative « Nature-based Solutions », actuellement en phase de démarrage, ayant vocation à résoudre les problèmes commerciaux tout en promouvant et en protégeant la biodiversité et le climat.

24. La référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir.



Type d'instrument	Green Bond
Thématique Ostrum AM	Énergies Renouvelables
Référentiel Greenfin	Énergie solaire, Énergie éolienne
Objectifs de développement durable (ODD)	
Description des projets	Le financement et refinancement de projets liés à la génération d'électricité à base d'énergies renouvelables, plus spécifiquement solaires et éoliens.
Indicateurs clés (KPI)	<p>Sur la base des projets financés et des données du rapport d'allocation et d'impact (2022). L'utilisation des fonds soulevés par cette émission green a notamment permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'installation de 10,102 MW de capacités de production éolienne et solaire, • La production effective de 23,093,933 MWh d'électricité issue de la production de ces sites d'énergies éoliennes et solaires, • La réduction de 13,735,309 tonnes de CO₂, comparativement à un scénario de référence.

Sources : <https://www.edp.com/sites/default/files/2022-03/EDP%20Sustainability%20Report%202021.pdf#page=305>



● MÉTHODOLOGIES

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES INTENSITÉS ET DES ÉMISSIONS CARBONE PAR TYPE D'ÉMETTEUR

● MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE L'EMPREINTE CARBONE

Ostrum AM utilise Trucost (données de fournisseurs tiers) pour récupérer l'ensemble des émissions de carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles. Ces données sont ensuite utilisées par Ostrum AM, afin de calculer le total des émissions de carbone.

Le total des émissions de carbone mesure les tonnes absolues de CO₂e scopes 1 + 2 dont Ostrum AM, par sa qualité d'investisseur, est responsable. Si la position d'Ostrum AM dans une entreprise est égale à 1 % de la valeur d'entreprise ou de la capitalisation boursière totale de l'entreprise, alors l'asset manager possède 1 % de l'entreprise et est donc responsable d'1 % des émissions de carbone (tonnes CO₂e) de celle-ci. En calculant les émissions dont Ostrum AM est « responsable » pour chaque position du portefeuille et en additionnant ces émissions, Ostrum obtient le total des émissions de carbone d'un portefeuille donné.

Une fois les émissions de carbone pour un portefeuille calculées, les équipes sont en mesure de donner les émissions de carbone par million d'euros investi, en divisant le montant des émissions carbone en valeur absolue par la valeur du portefeuille couvert par ce calcul. Ostrum AM obtient dès lors l'empreinte carbone du portefeuille.

● MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE L'INTENSITÉ CARBONE DES ÉMETTEURS PRIVÉS

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost pour récupérer les émissions de carbone des émetteurs corporate. L'intensité carbone correspond au volume de CO₂ émis pour 1 M\$ de chiffre d'affaires réalisé. Pour calculer cette intensité, nous tenons compte non seulement des émissions directes liées aux activités de l'entreprise (Scope 1), mais aussi de celles liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (Scope 2).

Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre provenant de l'usage de combustibles fossiles et des processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.

Scope 2 : Émissions indirectes de gaz liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.

- Intensité carbone d'une entreprise

$$\frac{\text{Tonnes de CO}_2}{\text{M\$ de chiffre d'affaires}} = \frac{\text{Scope 1 + Scope 2}}{\text{M\$ de chiffre d'affaires}}$$

- Pour obtenir l'intensité carbone moyenne du fonds, nous additionnons les intensités carbone des émetteurs pondérés par leur poids dans le fonds

● MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE L'INTENSITÉ CARBONE DES ÉMETTEURS SOUVERAINS ET ASSIMILÉS

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost pour récupérer les émissions de carbone souveraines. Pour chaque souverain, Ostrum AM récupère les émissions territoriales par année. Celles-ci correspondent à la somme des émissions domestiques et des émissions exportées. Les émissions domestiques correspondent aux émissions

incorporées dans tous les biens et services produits et consommés sur un territoire donné, tandis que les émissions exportées correspondent aux émissions générées par l'économie d'un pays et incorporées dans les biens et services exportés vers d'autres pays. En d'autres termes, les émissions territoriales sont celles qui sont générées sur le territoire d'un pays tel que défini par ses frontières géographiques. Ces dernières couvrent tous les processus anthropiques industriels et non industriels, ainsi que les émissions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la sylviculture. En plus de ces émissions de carbone, Ostrum AM récupère également le PIB de chaque pays.

Ainsi, pour les souverains, agences garanties, collectivités locales et supranationales, la valeur de l'intensité correspond dès lors au volume de CO_{2e} émis pour 1 M\$ de PIB. L'intensité obtenue est alors attribuée par Ostrum AM de la manière suivante :

- si l'émetteur est un souverain, l'intensité carbone est directement celle du souverain ;
- si l'émetteur est une supranationale, l'intensité carbone est définie comme la somme des valeurs des souverains pondérés par leurs poids dans « l'actionnariat » [le capital] de la supranationale ;
- si l'émetteur est une agence garantie, l'intensité carbone est celle du souverain auquel l'agence est rattachée ;
- si l'émetteur est une collectivité territoriale, l'intensité carbone est celle du souverain auquel la collectivité territoriale est rattachée.

● MÉTHODOLOGIE D'ALIGNEMENT TEMPÉRATURE

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur corporate. Trucost fournit une estimation des trajectoires d'émissions de carbone de chaque émetteur à partir des émissions carbone réelles passées (à partir de 2012 ou sur au moins les 6 dernières années), ainsi qu'une projection des émissions jusqu'en 2030. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différents scénarios de réchauffement climatique. Pour ce faire, Trucost s'appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTI).

En voici les principaux aspects :

- L'approche SDA (Sectoral Decarbonization Approach) qui s'applique aux secteurs homogènes et à forte intensité de carbone pour lesquels l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) produit une trajectoire de décarbonation. Il s'agit des 8 secteurs suivants : production d'électricité, production de charbon, production de pétrole, production de gaz naturel, acier et aluminium, ciment, automobiles et compagnies aériennes. Pour ces émetteurs, la production passée est celle déclarée et la production future est estimée en fonction des prévisions de l'entreprise. La trajectoire de l'intensité obtenue est comparée à celle calculée par l'AIE pour le secteur en question. Ensuite, une échelle est appliquée en fonction de la part de l'entreprise dans la production totale du secteur. Trucost calcule ensuite les différences entre les émissions de l'entreprise et celles données par l'AIE pour différentes trajectoires (1,75°C, 2°C et 2,7°C).
- L'approche GEVA (Greenhouse gas Emissions per unit of Value added Approach) s'applique à tous les secteurs non-SDA. Il s'agit d'entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Ces entreprises n'ont donc pas de trajectoire de décarbonation identifiée. Ainsi, cette approche repose sur l'idée que les entreprises doivent réaliser des réductions d'émissions de carbone cohérentes avec le taux requis pour l'économie globale. En d'autres termes, la trajectoire de transition d'une entreprise représente sa contribution aux émissions mondiales totales et à l'intensité des émissions. Elle est donc mesurée en termes d'émissions de GES par unité de marge brute ajustée en fonction de l'inflation. Trucost calcule donc l'alignement des entreprises sur le scénario du GIEC AR5 (1,5°C, 2°C, 3°C, 4°C et 5°C) dont les intensités sont exprimées en tCO₂/Mn\$ avant mise à l'échelle basée sur la valeur ajoutée [Marge brute ajustée pour l'inflation].

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l'entreprise et celles requises par le scénario choisi sur les années de la trajectoire. L'écart qui en résulte peut-être positif ou négatif. S'il est positif, alors l'entreprise n'est pas en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l'entreprise est alignée sur celui-ci. En conclusion, l'entreprise est considérée comme alignée sur le scénario climatique selon lequel l'écart d'émissions négatif est le plus faible en valeur absolue. Une fois ces données récoltées, Ostrum AM est en mesure d'évaluer la température d'un portefeuille en calculant la moyenne des écarts des constituants avec un scénario donné pondérée par leur quantité au sein du portefeuille, rapportée à leur valeur d'entreprise. Cette approche repose sur l'hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1 % de la valeur d'une entreprise revient à détenir 1 % des émissions et 1 % d'écart. Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son écart est négatif.

Grâce à cette méthodologie, nous avons la capacité de mesurer l'alignement climatique des émetteurs corporates du portefeuille Global Ostrum Sustainable Transitions Bonds.

● MÉTHODOLOGIE DU TOTAL DE GWH EN ÉNERGIE RENEUVELABLE PRODUITS

Ostrum AM utilise les données et méthodologies de Trucost (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour le calcul de la production d'électricité d'origine renouvelable.

La méthodologie utilisée par Trucost repose sur trois cas de figure, selon le niveau d'informations publiées par l'émetteur de l'obligation durable dans ses rapports d'allocation et d'impact.

Dans le cas où le nombre de GWh annuels est communiqué par l'émetteur dans son rapport d'allocation et d'impact, il est repris par Trucost et multiplié par la durée de l'obligation associée.

Dans le cas où le nombre de GWh annuels n'est pas communiqué par l'émetteur dans son rapport d'allocation et d'impact, il est estimé par Trucost sur la base du niveau de capacité de production communiqué par l'émetteur. Cette estimation se base sur la formule suivante :

- ***Génération d'électricité renouvelable = Capacité de production * Facteur de capacité (sur la base de la technologie utilisée et de la localisation géographique du projet) * Nombre d'heures opérationnelles annuel (365*24 h)***

Le résultat de ce calcul est ensuite multiplié par la durée de l'obligation associée.

Enfin, dans le cas où le nombre de GWh annuels n'est pas communiqué par l'émetteur dans son rapport d'allocation et d'impact et que l'émetteur ne fournit pas d'information relative au niveau de capacité des projets financés, alors l'indicateur ne peut pas être estimé par Trucost et n'est donc pas pris en compte dans le calcul d'impact du fonds.

Ostrum AM procède ensuite à un retraitement de ce chiffre, afin de le pro rata à hauteur du pourcentage de détention de l'obligation par le fonds. Enfin, les données en ligne à ligne sont additionnées pour avoir l'impact agrégé au niveau du fonds.

● MÉTHODOLOGIE DU TOTAL DE M² DE BÂTIMENTS VERTS FINANCÉS

Ostrum AM utilise les données et méthodologies de Trucost (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour le calcul de la surface de bâtiments verts financés.

Pour cet indicateur, Trucost va collecter la donnée dans les rapports annuel d'allocation et d'impact publiés par les émetteurs. Dans le cas où cette donnée ne serait pas communiquée, elle n'est alors pas prise en compte dans le calcul d'impact du fonds (pas d'estimation réalisée pour cette donnée).

Ostrum AM procède ensuite à un retraitement de ce chiffre afin de le pro rata à hauteur du pourcentage de détention de l'obligation par le fonds. Enfin, les données en ligne à ligne sont additionnées pour avoir l'impact agrégé au niveau du fonds;

● MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES ÉMISSIONS DE CO₂ ÉVITÉES, REPORTÉES

Ostrum AM utilise les données et méthodologies de Trucost (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour le calcul des émissions de CO₂ évitées.

La base de données « Green bonds » de Trucost fournit des données chiffrées sur l'impact environnemental des projets financés par des green ou sustainable bonds.

Trucost collecte et analyse les informations publiques des émetteurs, notamment présentes dans les rapports annuels d'impact sur les obligations vertes, les rapports de développement durable et les données publiées sur les sites web des entreprises ou d'autres sources publiques.

Trucost utilise également des bases de données sur l'analyse du cycle de vie pour modéliser l'impact carbone/ environnemental des projets, de leur construction à leur démantèlement, en passant par la phase opérationnelle.

Afin d'analyser les impacts des green bonds, les données suivantes sont requises de la part de l'émetteur :

- Type de projet (par exemple, énergie éolienne, bâtiment résidentiel) ;
- Taille du projet (par exemple, 200 MW, 500 m²) ;
- Emplacement du projet (par exemple, Espagne, Nebraska) ;
- Nombre d'actifs (par exemple, nombre de turbines, nombre de trains) ;
- Durée de vie de l'actif (par exemple, 25 ans) ;
- Valeur d'investissement et valeur totale du projet (par exemple, 200 millions USD) ;
- Année de déploiement (par exemple, 2020).

Cette base de données « Green bonds » est mise à jour chaque année pour intégrer les nouvelles données disponibles (il est courant que la communication des données d'un émetteur contienne des informations utiles relatives aux émissions obligataires précédentes), permettant à Trucost d'affiner son évaluation.

Pour calculer l'impact environnemental au niveau du portefeuille, toutes les données chiffrées disponibles sont recalculées au pro rata de la part de l'investissement dans l'obligation par rapport au montant total de l'émission obligataire, puis additionnées pour l'ensemble du portefeuille.

Trucost calcule l'impact, en matière d'émission de GES, du cycle de vie de chaque projet par rapport à un scénario dit « *business-as-usual* » (BAU) spécifique à l'emplacement de l'actif. Les impacts sur le cycle de vie comprennent les émissions provenant de la construction, de la phase opérationnelle (ou exploitation) et du démantèlement de l'actif.

Émissions évitées sur l'ensemble du cycle de vie (tCO₂e) =

[Émissions de GES sur la durée de la construction du projet (tCO₂e) + Émissions de GES sur la durée opérationnelle du projet (tCO₂e)] - Émissions de GES « BAU » sur la durée opérationnelle (tCO₂e)

Trucost considère à la fois le refinancement du projet et l'investissement initial. Pour le refinancement, les émissions de GES annuelles évitées intègrent le cycle de vie complet du projet. Cependant, les émissions de GES évitées sont attribuées uniquement pendant la durée de l'obligation. L'impact est ensuite pro-raté en fonction de la participation financière de l'émetteur dans le projet (en pourcentage de la valeur totale du projet, c'est-à-dire les capitaux propres et la dette). Dans la dernière étape du processus de calcul, les émissions évitées sont agrégées au niveau des green bonds.

Un certain nombre d'hypothèses et de limites sont parties prenantes du calcul de la performance environnementale d'un projet. Pour davantage de détails et par souci de synthèse ici, merci de vous référer directement au document source (*Trucost - Green Bond Data Methodology Document*).

● MÉTHODOLOGIE DE CALCUL D'IMPACT SOCIAL ET TERRITORIAL – NOMBRE DE PERSONNES BÉNÉFICIAIRES

Afin de pouvoir réaliser un reporting agrégé probant au niveau du fonds, nous avons décidé de limiter le périmètre de reporting d'impact à un sous-ensemble des instruments investis et procéder à un certain nombre d'hypothèses.

Au 31/12/2023, le fonds est investi dans 15 instruments dont les fonds sont fléchés vers des projets sociaux :

- 12 social bonds
- 10 sustainability bonds

Parmi ces instruments,

- 7 ont été émis il y a moins d'un an et ne bénéficient donc pas encore de rapport d'impact

Le périmètre de reporting d'impact social et territorial porte donc sur 22 instruments.

	Social bonds	Sustainability bonds	Total
Nombre d'instruments dont les fonds sont fléchés vers des projets sociaux	12	10	22
Nombre d'instruments dont le rapport d'impact n'est pas encore disponible	4	3	7
Nombre d'instruments inclus dans le périmètre de reporting d'impact du fonds	8	7	15

Source : Ostrum AM

En cas de reporting de l'émetteur au niveau du projet, sans prise en compte du pourcentage de financement du projet en lien avec l'obligation durable, nous avons appliqué les décotes suivantes :

- 75 % [si financement majoritaire]
- 50 % [si pas d'information précise]
- 25 % [si financement minoritaire]

Ostrum AM procède ensuite à un retraitement de ce chiffre, afin de le pro-rater à hauteur du pourcentage de détention de l'obligation par le fonds. Enfin, les données en ligne à ligne sont additionnées pour avoir l'impact agrégé au niveau du fonds.

Compte tenu de la diversité des indicateurs sociaux et territoriaux reportés par les émetteurs, OSTRUM AM a choisi de sélectionner 8 indicateurs répondant aux 3 thématiques durables : Économie Réelle, Développement inclusif, ainsi que Santé et Bien-être.

● ÉCONOMIE RÉELLE



Les populations ciblées par les émetteurs dans cette catégorie sont principalement les suivantes :

- Les PME et les microentreprises, avec notamment un focus sur les régions plus fortement impactées par le chômage ;
- Les populations d'entrepreneurs plus vulnérables, dont les femmes.

Les indicateurs en lien avec cette catégorie, mentionnés dans les rapports d'impact des émetteurs, sont divers. On y retrouve notamment les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires d'une intervention axée sur l'emploi, dont le nombre d'emplois créés ou sauvegardés et le nombre de personnes handicapées employées ;
- Le nombre de prêts accordés aux PME et micro entreprises,
- Le nombre de PME ou micro entreprises qui ont bénéficié d'un prêt.

Afin de parvenir à un « nombre de bénéficiaires agrégé », nous avons dû avoir recours à des hypothèses dont :

- Le nombre d'employés par PME et microentreprises.

► Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7678534?sommaire=7681078>
[https://www.eib.org/en/projects/topics/sme/index#:~:text=small%20entreprises%20\(10%2D49%20employees,250%2D3%20000%20employees*\)](https://www.eib.org/en/projects/topics/sme/index#:~:text=small%20entreprises%20(10%2D49%20employees,250%2D3%20000%20employees*))

● DÉVELOPPEMENT INCLUSIF



Les populations ciblées par les émetteurs dans cette catégorie sont principalement les suivantes :

- Les jeunes, étudiants et stagiaires ;
- Les populations vulnérables, dont les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes en situation précaire (dont celles disposant de bas revenus) ou les groupes vulnérables (situations d'insécurité, d'exclusion, de handicap...);
- Les populations mal desservies, dont celles vivant en milieu rural.

Dans le cadre de ce rapport d'impact, nous avons décidé de nous concentrer sur les 3 indicateurs suivants :

- Le nombre de personnes ayant accès aux services financiers, y compris la microfinance ;
- Le nombre d'étudiants ayant bénéficiés de divers services (aides financières ou prêt, places au sein d'établissements scolaires/universitaires...);
- Le nombre de personnes ayant accès à des infrastructures ou services de base (logements sociaux, accès nouveau ou amélioré à Internet, couverture par des programmes de sécurité sociale...).

Afin de parvenir à un « nombre de bénéficiaires agrégé », nous avons dû avoir recours à des hypothèses dont :

- Nombre de résidents par logement : 4 personnes.

● SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Les populations ciblées par les émetteurs via cette catégorie sont principalement les suivantes :

- Les personnes ayant besoin de soins médicaux et de soutien ;
- Les personnes âgées dépendantes ;
- Chaque personne, y compris les plus vulnérables, les femmes et les enfants.

Dans le cadre de ce rapport d'impact, nous avons décidé de nous concentrer sur les 2 indicateurs suivants :

- Le nombre de personnes ayant bénéficié de services de santé/nutrition ;
- Le nombre de places/lits financés (hôpitaux/EPHAD/maison de repos).

Afin de parvenir à un « nombre de bénéficiaires agrégé », nous avons dû avoir recours à des hypothèses dont :

- la durée moyenne d'un séjour dans l'établissement médical des pays concernés
 - source : OECD. Stat - https://stats.oecd.org/Index.aspx?DatasetCode=HEALTH_STAT
- le taux d'occupation moyen des lits d'hôpitaux dans les différents pays concernés
 - Source : World Health Organization - https://gateway.euro.who.int/en/indicators/hfa_542-6210-bed-occupancy-rate-acute-care-hospitals-only/visualizations/#id=19637&tab=table
 - Source : OECD library - <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/e5a80353-en/index.html?itemId=/content/component/e5a80353-en>

ABÉCÉDAIRE

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS DANS CE RAPPORT

- **AUM** : Asset Under Management (Actifs Sous Gestion)
- **BASM** : Bombe à Sous-Munition
- **BAU** : Business As Usual (à l'identique)
- **BCE** : Banque centrale européenne
- **CAPEX** : Capital Expenditure (dépenses d'investissement)
- **COP** : Conference of the Parties (Conférence des Parties)
- **ESG** : Environnement, Social, Gouvernance
- **GAFI** : Groupe d'Action Financière
- **GES** : Gaz à Effet de Serre
- **GEVA** : Greenhouse Gas Emissions per unit of Value added Approach (Approche Émissions de Gaz à Effet de serre par unité de Valeur ajoutée)
- **GREaT** : Méthodologie d'analyse extra-financière développée par La Banque Postale Asset Management (Gouvernance, Ressource, transition Énergétique, et Développement des Territoires)
- **GSSS** : Green, Social, Sustainability and Sustainability-linked bonds (obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité)
- **ICMA** : International Capital Market Association
- **IFD** : Institut de la Finance Durable
- **ISR** : Investissement Socialement Responsable
- **KPI** : Key Performance Indicator (Indicateur Clé de Performance)
- **MAP** : Mines Antipersonnel
- **OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Économique
- **ODD** : Objectifs de Développement Durable (SDG en anglais)
- **OIT** : Organisation Internationale du Travail
- **OPEX** : Operational expenditure (dépenses d'exploitation)
- **RSE** : Responsabilité Sociétale des Entreprises
- **SDA** : Sectoral Decarbonization Approach (Approche Sectorielle de Décarbonation)
- **SBTI** : Science Based Targets Initiative (initiative Science Based Targets)
- **SDG** : Sustainable Development Goals (Objectifs de développement durable ODD)
- **SFDR** : Sustainable Finance Disclosure Regulation (Réglementation de publication d'information en matière de durabilité)
- **SPT** : Sustainability Performance Targets (Cibles de performance durable)
- **VE** : Véhicule Électrique

Vous pouvez également consulter l'abécédaire de l'ISR Ostrum AM sur notre site internet : <https://www.ostrum.com/fr/abecedaire-de-lisr>

Toutes les données présentées dans le rapport sont des données au 31/12/2023, sauf mention contraire.

MENTIONS LÉGALES

Ce document est destiné à des investisseurs professionnels et non professionnels, au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum AM.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum AM à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum AM se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum AM. Ostrum AM ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix, un label ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le fonds mentionné dans le présent document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et est autorisé à la commercialisation en France. Préalablement à tout investissement, il vous appartient de vérifier si le fonds est autorisé à la commercialisation dans les autres pays concernés et si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans ce fonds. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Les caractéristiques, le profil de risque/rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un OPCVM/FIA sont décrits dans le DIC. Le DIC et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Ostrum AM. Le DIC doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Dans l'hypothèse où un OPCVM/FIA fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la documentation légale disponible sur notre site internet www.ostrum.com.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum AM exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

La politique de vote par procuration et d'engagement, ainsi que le code de transparence, sont disponibles au lien suivant : www.ostrum.com/fr

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014, en date du 7 août 2018 - Société anonyme au capital de 50 938 997 euros - 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 - Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Natixis Investment Managers International

Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

La référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir.

Date de publication : Mai 2024



Ostrum AM

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 - Société anonyme - 50 938 997 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
www.ostrum.com